

Généalogie d'une institution scolaire: un siècle d'histoire Marielle Séguy

▶ To cite this version:

Marielle Séguy. Généalogie d'une institution scolaire: un siècle d'histoire. Histoire. 2024. dumas-04783592

HAL Id: dumas-04783592 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04783592v1

Submitted on 14 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





Diplôme Universitaire Approfondissement en Généalogie



Généalogie d'une institution scolaire Un siècle d'histoire

Mémoire réalisé par Marielle SÉGUY

Sous la direction de M. Stéphane COSSON et Mme Anne PICHARD

« Je, soussignée Marielle SÉGUY, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions, empruntés à la littérature, sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »

Sommaire

Intr	oduction	3
	Saint-Flour, sous-préfecture du Cantal et cité épiscopale	4
1 ^{ère}	partie : La naissance d'un pensionnat ecclésiastique	5
	Le diocèse de Saint-Flour dans la France du début du XIXe siècle	5
	Un deuxième supérieur déterminant	12
	Recensement des premiers élèves du pensionnat	16
2 ^{ème}	partie : Un déménagement pour un nouveau départ	19
	Histoire de cet édifice situé « hors de l'enceinte de la ville »	20
	Un nouvel espace pour le pensionnat	26
	L'année 1850	30
3 ^{ème}	partie : Des changements majeurs à la fin du XIXe siècle	35
	Naissance officielle du Petit Séminaire	35
	D'autres nouveautés à la fin du siècle	39
	Quels impacts sur l'établissement ?	40

43
43
47
49
55
57
,
59

Introduction

Il y a quelques années, j'ai découvert que l'établissement scolaire, dans lequel je travaillais, possédait une salle contenant une multitude d'archives, mais aussi des objets, des livres, des cahiers, utilisés par les élèves et les professeurs dans des temps anciens. À l'époque, je n'avais pas pris la mesure de la richesse de tous ces écrits, mémoire de l'histoire de l'école.

En juillet 2023, à l'occasion de recherches généalogiques, je fis la connaissance de Pascale Moulier, archiviste diocésaine à Saint-Flour. Au cours de nos échanges, elle m'apprit qu'elle avait réceptionné l'ensemble des documents de cette école et me proposa alors de venir régulièrement aux archives afin de découvrir ce fonds.

Dans un premier temps, je commençai par recenser le nom des élèves depuis 1875 grâce à des registres de notes. Puis je découvris des registres de compte, des registres de pension, des copies d'élèves, des relevés de notes envoyés aux parents, des photos, des livres et des cahiers d'élèves, des sujets d'examens, etc. La découverte de tous ces témoignages d'une époque révolue suscita ma curiosité et mon envie de les mettre en valeur.

Dans le cadre de la formation à ce diplôme universitaire d'approfondissement en généalogie, j'ai souhaité rédiger l'histoire de cette école et tenter de répondre aux questions suivantes :

- Quels documents d'archives permettent d'écrire le récit d'un établissement scolaire ?
- Comment, à travers une histoire particulière, ces archives peuvent-elles illustrer et éclairer des moments de la grande Histoire ?
- Comment retracer la généalogie foncière d'un bâtiment ?

Pour ce mémoire, j'ai choisi d'étudier la généalogie de cet établissement scolaire sur environ un siècle : de ses débuts dans les années 1820 jusqu'en 1919.

Tous les textes écrits en italique et entre guillemets sont les transcriptions exactes des documents d'archives.

Saint-Flour, sous-préfecture du Cantal et cité épiscopale

Saint-Flour, bâtie sur un promontoire basaltique dans la province de Haute-Auvergne, accueille au XI^e siècle Odilon de Mercœur, abbé de Cluny. Il est premier prieur d'un monastère et seigneur féodal de la ville. Au XIII^e siècle, la bourgade devient chef-lieu d'une prévôté dans le bailliage royal des Montagnes. Et, en 1317, le pape Jean XXIII décide d'ériger le prieuré en évêché : la ville prend le titre de « cité » et l'évêque devient seigneur à la place du prieur.

Au début de l'année 1790, la province d'Auvergne est partagée en quatre départements : l'Allier, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal. Aurillac et Saint-Flour se disputent le titre de « capitale » du département cantalien. Après de multiples négociations, Aurillac reçoit le siège de la préfecture, Saint-Flour conserve celui de l'Évêché, acquis en 1317, et devient une sous-préfecture comme Mauriac et Murat (jusqu'en 1926). La cité épiscopale portera le nom de « capitale religieuse de la Haute-Auvergne ».



Carte du département du Cantal.

¹ https://www.saint-flour.net/wp-content/uploads/2023/02/SAINT-FLOUR.jpg

1^{ère} parlie

La naissance d'un pensionnal ecclésiaslique

Le diocèse de Saint-Flour dans la France du début du XIXe siècle

Consulat et Premier Empire (1799 – 1814)

Après la Révolution française, le Concordat, signé le 15 juillet 1801 entre le premier consul Bonaparte et le pape Pie VII, redéfinit le catholicisme comme « la religion de la plus grande majorité des français » sans être religion d'État. L'article XI autorise à nouveau les évêques à disposer d'un séminaire dans leur diocèse. Les futurs prêtres sont alors instruits dans les Grands Séminaires. Dans le même temps, les Petits Séminaires sont créés afin que les élèves puissent « étudier leur vocation »² et poursuivre ensuite leurs études cléricales dans les Grands Séminaires.

² Christian Estève, Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Saint-Flour au XIXe siècle [article], *Histoire, économie et société*, 1994, n°13-4, pp. 609-648.



Concernant l'éducation d'État, tous les établissements scolaires sont sous le contrôle de l'Université impériale³, créée par Napoléon ler avec la loi du 10 mai 1806 : l'article 1er dispose que « l'Université impériale est un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'Empire ». Ce corps est également désigné par « l'Université » ou plus tard par « l'Université de France ». Le décret du 17 mars 1808, l'un des textes fondateurs du système éducatif français, crée le corps enseignant public (Annexe 1). Napoléon nomme lui-même le Grand-maître de l'Université qui partage le pouvoir avec le Conseil de l'Université.

La Restauration (1814 - 1830)

À partir de 1814, la Restauration remplace l'Empire de Napoléon I^{er}. Malgré les « cent jours » de 1815, la France redevient une royauté. Entre 1814 et 1824, Louis XVIII, frère de Louis XVI, est roi de France. Au début de son règne, Louis XVIII instaure « la Charte de 1814 » qui dicte le fonctionnement du pays. La religion catholique est de nouveau considérée comme la religion d'État. Charles X lui succède en 1824, mais son désir de revenir à une monarchie absolue pousse les français à le renverser : la Révolution de juillet 1830 le contraint à quitter le pays.

La Restauration ne modifiera pas fondamentalement le fonctionnement de l'Université impériale : une **Commission de l'Instruction publique** est nommée **en 1815** pour remplacer le Grand-maître. Elle est transformée en **Conseil royal de l'instruction publique en 1820**, et le titre de Grand-maître est rétabli en juin 1822, avec la nomination de **Mgr Denis Frayssinous**, évêque d'Hermopolis. Celui-ci sera le **premier ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique en 1824** sous le règne de Charles X.

Dans le diocèse de Saint-Flour, le Grand Séminaire accueille les futurs prêtres dans la cité épiscopale et le Petit Séminaire est installé depuis 1806 à Pleaux, commune entre Mauriac et Aurillac, à l'ouest du département du Cantal et à plus de cent kilomètres de Saint-Flour.

Qu'est-ce qu'un petit séminaire ?

Les **Petits Séminaires**, parfois appelés **écoles secondaires ecclésiastiques**, sont fondés par les évêques dans leur diocèse.

Au début placés sous l'autorité de l'Université, ils sont à la Restauration sous la juridiction des évêques. Une ordonnance de 1814 limite le nombre de Petits Séminaires à un pour chaque diocèse afin d'éviter une trop grande concurrence avec les collèges royaux.

Les enseignements sont les mêmes que dans les collèges. Contrairement aux règles tacites du début du siècle, tous les élèves qui fréquentent ces écoles ne se destinent pas nécessairement à poursuivre des études cléricales. Devant trop de dérives, une ordonnance de 1828 réduit le nombre d'élèves à deux cents dans tout le diocèse.

Il est donc impossible officiellement d'ouvrir un Petit Séminaire à Saint-Flour au début du XIXe siècle.

³ https://www.education.gouv.fr/le-ministere-de-l-education-nationale-de-1789-nos-jours-41534

En 1812 déjà, dans un courrier adressé⁴ au recteur de Clermont-Ferrand, l'évêque Mgr Guillaume Auguste JAUBERT regrette de ne pas avoir été consulté pour « le placement de l'école secondaire ecclésiastique du Cantal ». Il lui demande « de bien vouloir agir auprès de son excellence monseigneur le grand-maître de l'Université impériale pour que ladite école soit établie à Saint-Flour ». Il précise « qu'à Saint-Flour, les études prospèrent bien », et qu'il a « un vaste bâtiment » pour accueillir les jeunes aspirants. Mais cette demande n'aboutira pas.

Quelques années plus tard, Mgr Louis Siffrein Joseph de SALAMON⁵, évêque du diocèse depuis 1820, souhaite ouvrir un « **pensionnat ecclésiastique** » où les élèves seraient tous pensionnaires. De la sixième jusqu'à la classe de première, les élèves suivraient les enseignements du Collège, à savoir la religion, le français, le latin et le grec, la mythologie, l'histoire et la géographie, la sphère (pour étudier la Terre et ses mouvements), l'arithmétique et les mathématiques. Ces élèves paieraient la rétribution scolaire au collège dont une partie est reversée à l'Université, sauf ceux qui choisiraient de poursuivre leurs études ecclésiastiques et qui en seraient exemptés. Pour les autres niveaux de classe, le pensionnat se chargerait des enseignements. Il ne s'agirait pas d'un Petit Séminaire dans lequel les élèves suivent toute leur scolarité. Cette maison serait davantage *un foyer-séminaire* qu'une école.

Où accueillir ces élèves?

À Saint-Flour, les élèves entrant au Grand Séminaire vivent et étudient à nouveau rue des Planchettes depuis 1803, dans un vaste domaine (parcelle 734 sur le cadastre napoléonien) avec les jardins en terrasse (parcelles 735 et 736). (Cadastre napoléonien en <u>Annexe 2</u>.)



Pourtant, les demoiselles Antoinette BEAUFILS, Marie Anne et Marguerite MEINDRE et Marie Izabel de TALEIZAC vendent une propriété **le 22 janvier 1823**⁶ au Grand Séminaire de Saint-Flour représenté, en l'absence de monseigneur l'évêque, par Henry Annet BRUGIER de ROCHEBRUNE, vicaire général du diocèse, et Jean François TRIPPIER, prêtre de la congrégation de Saint-Lazare et supérieur du Grand Séminaire, afin de « servir de succursale à cet établissement notoirement trop petit vu le grand nombre d'élèves ».

⁴ Archives départementales du Cantal – Fonds de l'inspection académique ; cotes 1 T 1036 et 1 T 1037.

⁵ Archives diocésaines de Saint-Flour – Registre des mandements des évêques de 1803 à 1838.

⁶ Archives départementales du Cantal – Archives notariales de Jean Antoine Passenaud; cote 3 E 264/633.

Les Lazaristes

La **Congrégation de la Mission⁷ (CM)** fût fondée en 1625 par Saint Vincent de Paul. En 1632, il installa ses membres dans une ancienne léproserie dans le quartier de Saint-Lazare à Paris et depuis lors, ceux-ci furent nommés les « Lazaristes ». À l'origine, la mission première de cette société apostolique était d'évangéliser les pauvres dans les campagnes. Puis, pour suivre les directives du concile de Trente (1545 – 1563) concernant la formation des prêtres, Saint Vincent de Paul ajouta d'autres missions aux Lazaristes : en particulier, prendre la direction de séminaires diocésains pour enseigner à des futurs prêtres et partir pour des missions lointaines afin d'évangéliser et éduquer essentiellement dans les pays pauvres.

Cette congrégation avait pris en charge des « collèges-séminaires » dans plusieurs diocèses dans lesquels il fallait à la fois former une jeunesse chrétienne et préparer la relève du clergé.

D'après l'acte notarié précédent, la vente concerne « les bâtiments, jardin et cours attenant, formant autrefois le monastère des Jacobins, le tout situé à Saint-Flour, entre la rue des Boucheries et l'église parroissiale; confrontant du couchant maison de monsieur Romeuf, chanoine, et de la demoiselle Chazelèdes, veuve Daude, et encore la rue Traversière où est la principale porte des susdits bâtiments, du midi l'église parroissiale et maison du sieur Raymond, avoué, du levant les maisons dudit Raymond, du sieur Falvy et des héritiers d'Etienne Chalier, et du nord la rue des Boucheries ». Cette propriété, appartenant aux vendeurs en indivision, est cédée pour seize mille francs. La transaction sera approuvée par ordonnance royale le 26 novembre 1823.

Le registre « état des sections » du cadastre napoléonien de 1817 nous précise les premiers propriétaires des parcelles suivantes :

- Les parcelles n°137 (jardin) et n°138 (sol et maison) : Antoinette BEAUFILS.
- La parcelle n°139 (sol et maison) : Etienne CHALIER.
- Les parcelles n°140 (sol et maison) : André REGIMBAL.
- Les parcelles n°141 (sol et maison) et n°143 (jardin) : Antoine ROMEUF.
- Les parcelles n°144 (sol et maison) et n°145 (jardin) : Marguerite CHASSELEDES.

Avec la description précédente, on comprend que cette « désignation des biens » concerne les parcelles 137 et 138 sur le cadastre établi en 1817 à Saint-Flour.

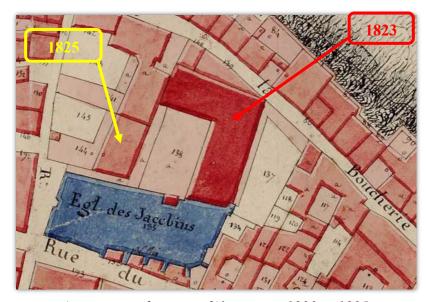
La minute notariale de cette vente suggère que ces bâtiments vont accueillir les élèves du Grand Séminaire. Pourtant, une autre acquisition, **enregistrée le 6 avril 1825** et portée au registre des transcriptions le 6 août suivant⁸, est beaucoup plus explicite sur le rôle de cette « succursale » : la maison vendue ici par Marguerite CHAZALEDES, veuve Germain DAUDE, « confronte au levant avec les bâtiments, jardin et court formant autrefois le

⁷ https://cmission.fr/

⁸ Archives départementales du Cantal – Registre des hypothèques ; cote 4 Q 5690 ; volume 62 ; article 33.

monastère des Jacobins et acquis par le Grand Séminaire le 22 janvier 1823 pour y établir le Petit Séminaire » et « la présente cession demeure arrêtée pour l'utilité du Séminaire ou du petit Séminaire que monseigneur l'évêque se proposer d'établir à Saint-Flour et pour donner plus de développements aux susdits bâtiments dits des Jacobins acquis aux fins du petit Séminaire contigus à la maison vendue icy ». Cette vente « demeure faite moyennant la somme de onze mille cinq cent soixante-onze francs vingt centimes ». Une ampliation de l'ordonnance du roi Charles X confirme l'achat par l'évêque de SALAMON, en précisant que l'acte « sera pourvu au payement de cette acquisition au moyen des libéralités des fidèles ».

En effet, les documents de la série O, concernant les dons aux établissements religieux, illustrent le financement « au moyen des libéralités » : une ordonnance du roi Charles X, datée du 16 septembre 1825 et avisée par Denis évêque d'HERMOPOLIS, ministre de l'Instruction publique, autorise « l'évêque de Saint-Flour à accepter, au nom de son petit séminaire, la donation faite à cet établissement par le sieur Joseph François Salvage de Clavières, suivant acte publié du 10 mai 1825, d'une rente annuelle et perpétuelle de quatre-vingts francs aux clauses et conditions exprimées audit acte de donation ». (Annexe 3)



Acquisitions faites par l'évêque en 1823 et 1825.

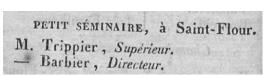
À quelle date exacte ouvre ce pensionnat ?

À la lecture des informations trouvées dans les actes de vente précédents, nous pourrions envisager que le « Petit Séminaire » accueille ses premiers élèves en octobre 1824, voire même en octobre 1823. Pourtant aucun document ne permet de le prouver.

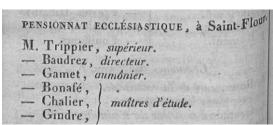
⁹ Arch. dép. du Cantal – Administration et comptabilités communales ; Dons/Legs à Saint-Flour ; cote 4 O 187-1.

Cependant un livret daté du 30 août 1825 (<u>Annexe 4</u>), retrouvé aux archives départementales dans le fonds de l'inspection académique du Cantal, et rédigé par M. TRIPPIER, est envoyé aux curés du diocèse pour annoncer l'ouverture d'un pensionnat ecclésiastique. Ce prospectus de quatre pages donne vraisemblablement la date de la première rentrée scolaire du « Pensionnat » fixée au 18 octobre 1825.

Cependant, ni les annuaires départementaux¹⁰, ni les annuaires diocésains¹¹, antérieurs à l'année 1826, ne sont disponibles. L'annuaire du Cantal de 1826 cite le « Petit Séminaire », puis, dès 1827 et jusqu'en 1850, nous retrouvons, dans les pages consacrées au diocèse, le « Pensionnat ecclésiastique » avec un supérieur, un ou plusieurs directeurs et maîtres d'étude, tous prêtres de la Congrégation de Saint-Lazare.



Annuaire départemental de 1826, vue 41.



Annuaire départemental de 1827, vue 60.

Bien que la présence d'un autre Petit Séminaire ne soit pas autorisée au début du XIXe siècle, les différents acteurs ainsi que la population sanfloraine désigneront dès le début ce pensionnat sous l'appellation « **Petit Séminaire** ».

Dans le fonds de l'inspection académique¹², les premières correspondances au sujet du pensionnat, entre le ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, l'inspecteur académique d'Aurillac et le principal du collège de Saint-Flour, datent de l'hiver 1825.

La première lettre, rédigée le 8 décembre 1825 par M. GUANILH, principal du collège, est adressée au recteur afin de lui transmettre la liste des élèves du pensionnat. La réponse du recteur, une semaine plus tard, est assez étonnante : « Monsieur le Principal, j'ignore pour quel motif vous m'avez transmis la liste des élèves du pensionnat ecclésiastique de Saint-Flour; obligez-moi donc de vouloir bien me l'expliquer le plutôt possible afin que je fasse de cette liste l'usage que je dois en faire. Je ne savais pas qu'il existait dans votre ville un pensionnat ecclésiastique ».

M. GUANILH explique alors que « depuis la rentrée des classes, il y a, à Saint-Flour, un pensionnat ecclésiastique qui compte déjà plus de soixante élèves. Il est dirigé par messieurs les Lazaristes et approuvé par monsieur le Grand-Maître. La liste [...] désigne les élèves qui

¹⁰ Archives dép. du Cantal – Annuaires du Cantal de 1817 puis à partir de 1826 ; cote 2 BIB 5005.

¹¹ Archives diocésaines de Saint-Flour – Annuaires diocésains depuis 1835.

¹² Archives départementales du Cantal – Fonds de l'inspection académique ; cotes 1 T 1036 et 1 T 1037.

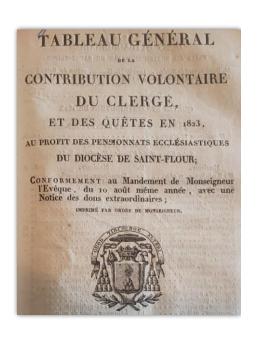
aspirent au sacerdoce et pour lesquels monseigneur l'évêque sollicite l'exemption de la rétribution universitaire ».

À la suite de cette réponse, le recteur demande au ministère des éclaircissements sur cette situation afin de connaître « l'arrangement pris » entre l'évêque et le Grand-Maître en expliquant qu'il n'a pas été mis au courant de l'ouverture de ce pensionnat et il s'interroge sur « l'existence légale de cette maison ». En mars 1826, le directeur de l'Instruction Publique, monsieur CHARPIT de COURVILLE, lui assure qu'une demande a été faite auprès de l'évêque afin qu'il lui fasse parvenir « la désignation d'un sujet capable de diriger l'établissement dont il s'agit et susceptible de recevoir le diplôme de chef d'institution ou de maître de pension ». Il précise aussi que le conseil royal statuera sur les demandes d'exemption de rétribution universitaire lorsque l'existence du pensionnat sera régularisée.

Un courrier du 13 mai 1826 de monsieur de COURVILLE, expédié au recteur de l'académie, précise enfin que « le Conseil royal a autorisé l'abbé Trippier à diriger une école latine à Saint-Flour ». Le diplôme et un exemplaire « des lois et règlements de l'Université », joints au courrier, seront envoyés à « ce nouvel instituteur, né à Ailly-Le-Haut-Clocher, département de la Somme, le 12 septembre 1765¹³ » quelques jours plus tard.

Jean-François TRIPPIER se félicite de pouvoir « continuer légalement » à diriger « une école latine » pour laquelle il doit payer des droits d'exercice qui s'élèvent à 20 francs et 83 centimes. Et dans un courrier du 15 novembre 1826, le ministère confirme enfin au recteur que dix-huit élèves sont exemptés de la rétribution scolaire pour l'année scolaire 1825-1826.

D'autres registres¹⁴ confirment précisément cette année d'ouverture: dès 1823, dans plusieurs mandements, l'évêque de SALAMON exhorte les fidèles de son diocèse à faire des dons afin « d'ouvrir à la jeunesse des écoles de sciences et de vertu ». La première Ordonnance est datée du 10 août 1823 dans laquelle il demande aux curés de la lire au prône le dimanche suivant. Il prévoit l'ouverture d'un pensionnat à l'issue de trois années de quête, soit en octobre 1826. Finalement, « le Pensionnat de Saint-Flour pourra s'ouvrir au commencement d'octobre 1825; ce qui dépendra de certaines circonstances, et surtout de l'abondance des libéralités. »



Un tableau regroupant toutes les contributions récoltées est imprimé dans ce registre. À la lecture de ce mandement, on perçoit même que l'évêque avait pour ambition d'ouvrir plusieurs

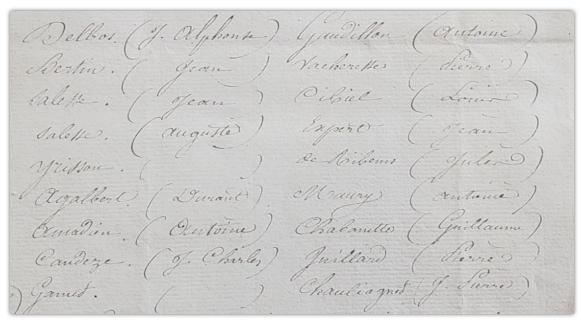
¹³ Archives départementales de la Somme ; État civil de Ailly-Le-Haut-Clocher ; cote 5 Mi D1018 ; vue 45.

¹⁴ Archives diocésaines de Saint-Flour – Registre des mandements des évêques de 1803 à 1838.

pensionnats dans le diocèse. En outre, les montants des pensions sont précisés avec des réductions éventuelles pour les enfants provenant de paroisse où les dons auront été importants et pour ceux qui se distingueraient par des prix scolaires.

À l'aune de l'ensemble de ces documents, nous pouvons donc confirmer l'ouverture officielle et légale de cette école le 18 octobre 1825, grâce à la volonté de l'évêque Mgr Louis Siffrein Joseph de SALAMON et à tous les dons des fidèles et des membres du clergé.

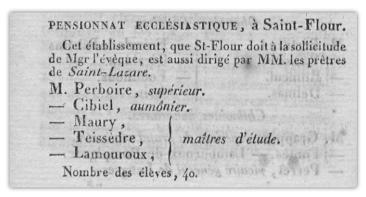
Cependant, le manque de registre dans le fonds des Archives diocésaines pour cette année-là ne nous permet pas de connaître le nombre exact d'élèves ni leur nom. Seul le courrier du 15 novembre 1826 donne les premiers pensionnaires se destinant à l'état ecclésiastique :



Jean Alphonse DELBOS; Antoine GANDILLON; Jean BERTIN; Pierre VACHERETTE; Jean SALESSE; Louis CIBIEL; Auguste SALESSE; Jean EXPERT; YRISSON; Jules de RIBAINS; Durand AGALBERT; Antoine MAURY; Antoine AMADIEU; Guillaume CHABANETTE; Jean Charles CANDEZE; Pierre JUILLARD; GRAMET; Jean-Pierre CHAULIAGUET.

Un deuxième supérieur déterminant

Jean Gabriel PERBOYRE est nommé supérieur du pensionnat à la rentrée d'octobre 1827 pour remplacer M. TRIPPIER, rappelé à la maison-mère des Lazaristes à Paris.



Annuaire du Cantal, 1828, vue 62.



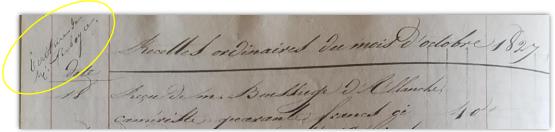
Saint Jean Gabriel PERBOYRE (1802 - 1840)

Il naît le 15 nivôse de l'an X¹⁵ (soit le 5 janvier 1802) dans le hameau du Puech, commune de Montgesty, dans le Lot; son père est Pierre PERBOYRE et sa mère Marie RIGAL. Il est le deuxième d'une fratrie de huit enfants. Deux de ses frères (sur trois) seront, comme lui, prêtres de la Congrégation de la Mission, et trois de ses sœurs (sur quatre) entreront également dans les ordres. Après des études au Séminaire de Montauban, dirigé par son oncle Jacques PERBOYRE, il est ordonné à Paris le 23 septembre 1826. Un mois plus tard, il fait sa rentrée au Grand Séminaire de

Saint-Flour comme professeur de théologie pour un an seulement. En effet, l'évêque de SALAMON lui réserve une autre mission : devenir supérieur du pensionnat ecclésiastique dès le mois d'octobre 1827 car il s'est fait remarquer par la qualité de son enseignement. En 1832, il regagne Paris où il devient sous-directeur du séminaire interne. Mais son souhait, depuis toujours en entrant chez les Lazaristes, est de partir en mission, en Chine en particulier. Malgré sa santé fragile, il convainc le Père Général et embarque au Havre le 21 mars 1835 pour arriver en août à Macao. En dépit des difficultés, il est très impliqué dans son activité de missionnaire. Mais le 16 septembre 1839, il est arrêté, torturé pendant près d'un an, condamné à mort et lentement étranglé par ses bourreaux : il meurt le 11 septembre 1840.

Il sera déclaré **vénérable** en 1843, **béatifié** en 1889 et enfin **canonisé** le 2 juin 1996 par le pape Jean-Paul II.

Le premier registre du pensionnat ecclésiastique retrouvé au sein de l'établissement, date de 1827^{16} et est écrit de la main de Jean Gabriel PERBOYRE il s'agit d'un registre de comptes. Quelqu'un a pris soin de mentionner « Écriture de M. Perboyre » en marge de la page intitulée « Recettes ordinaires du mois d'octobre 1827 » :



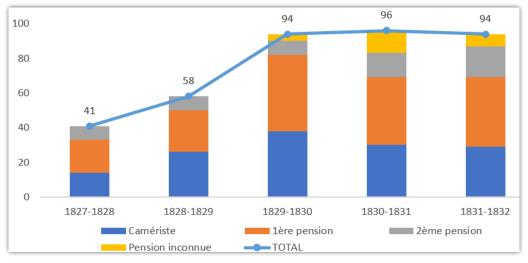
¹⁵ Archives départementales du Lot – État civil de Montgesty ; cote EDT 205 E 11 ; vue 24.

¹⁶ Archives diocésaines de Saint-Flour – Fonds du Petit Séminaire de Saint-Flour ; série J ; registre 1827.

L'inventaire de ce plus ancien document fournit une multitude de renseignements :

- L'année scolaire 1827-1828 accueille quarante-et-un élèves pensionnaires.
- Il existe trois types de pension : la première pension, la seconde pension et les caméristes avec des montants très différents. En effet, tous les pensionnaires sont logés dans le bâtiment acquis en 1823 : d'après un prospectus de 1827¹⁷, la première pension concerne les élèves de la classe de philosophie (dernière année), la seconde pension est payée par les autres élèves et les caméristes sont les élèves pensionnaires qui « vivent des provisions qu'ils tirent de leur famille ». Les pensionnaires suivent les enseignements du collège.
- Le domicile de quelques élèves est mentionné.
- Les recettes dites ordinaires sont les pensions des familles, les rentes du gouvernement ; il y aussi des recettes dites extraordinaires comme des contributions, quêtes et aumônes faites pendant les messes par les curés des paroisses du diocèse. On retrouve aussi des dons comme celui de Joseph François Salvage de Clavières de 80 francs versé annuellement ou celui de l'évêque de SALAMON « dont on a fait l'application à divers élèves pauvres ».
- Les dépenses sont diverses : nourritures, fagots de bois, huile, savon, ..., mais aussi le traitement des maîtres d'étude, du directeur et des domestiques. Il faut également rémunérer les artisans comme le jardinier, le serrurier, le maçon, ..., qui interviennent dans l'école.

Le supérieur PERBOYRE exerce ses fonctions au sein du pensionnat jusqu'en juillet 1832. Les années, pendant lesquelles il officie, montrent une progression du nombre d'élèves assez spectaculaire :



Évolution du nombre d'élèves entre 1827 et 1832 selon la pension de l'élève, d'après le registre de comptes.

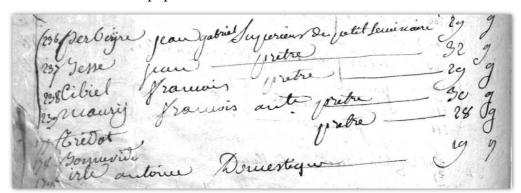
¹⁷ Archives départementales du Cantal – Fonds de l'inspection académique ; cote 1 T 1037 ; prospectus de 1827.



Pourtant, quand l'évêque lui confie la « maison », les familles ne sont pas rassurées : Jean Gabriel PERBOYRE est très jeune, tout comme les maîtres d'étude qui l'épaulent dans sa tâche. Mais, selon son biographe 18, « le rayonnement du nouveau supérieur ne tarda pas à rétablir la confiance des familles et des élèves. Il s'intéressait à chacun, connaissait leurs problèmes, leurs difficultés et même les chagrins des uns et des autres ». Il avait des principes pédagogiques assez novateurs pour l'époque qu'il partageait volontiers avec son équipe : « Les discours ne retiennent pas les enfants, évitons de leur parler trop longtemps, cela n'est propre qu'à les ennuyer. Les enfants sont comme un vase dont l'ouverture est très étroite : si vous versez la liqueur en trop grande abondance, elle se répand au dehors, et votre vase ne se remplit pas. Vous le remplirez au contraire, et sans perdre votre liqueur, si vous la faites entrer goutte à goutte ».

Est-ce sa personnalité ou sa pédagogie qui ont plu aux sanflorains ? De toute évidence, les chiffres montrent effectivement une forte progression et une stabilité les trois dernières années de sa présence à Saint-Flour. Cette situation ne tarde pas à susciter des interrogations de la part du recteur quant au nombre croissant d'élèves exemptés de la rétribution royale¹⁹.

Enfin, dans la correspondance de Jean Gabriel PERBOYRE avec sa famille, il évoque « le Petit Séminaire » de Saint-Flour mais il parle du « pensionnat » quand il échange avec le recteur. Officieusement, les sanflorains ont bien un « Petit Séminaire », comme le montre également le recensement de population de 1831²⁰:



On comprend, à la lecture de tous ces documents, que l'ambition des fondateurs a toujours été de faire reconnaitre cet établissement comme « Petit Séminaire ». Et officieusement, ce nom ne changera pas. En revanche, nous verrons que l'appellation officielle a varié selon les époques, les régimes politiques du pays et les lois concernant l'instruction.

¹⁸ A. Sylvestre, cm, Jean Gabriel Perboyre, prêtre de la Mission, Martyr en Chine, Montauban, Imprimatur, 1994.

¹⁹ Archives départementales du Cantal – Fonds de l'inspection académique ; cote 1 T 1037 ; courrier de 1827.

²⁰ Archives dép. du Cantal – Recensement de population de Saint-Flour; 1831; cote 3 NUM 190; vue 4.

Au même moment en France

La Monarchie de Juillet (1830 – 1848)

La **Monarchie de Juillet** est incarnée par Louis-Philippe, surnommé le « roi des français », qui sera le dernier roi en France. Il met en place une nouvelle charte, la Charte de 1830, qui rend le gouvernement « responsable » devant le Parlement.

Concernant l'éducation, la loi Guizot du 28 juin 1833 oblige toutes les communes de plus de 500 habitants à ouvrir une école primaire pour les garçons. Avec cette loi, naissent également les enseignements libres de base (dits « généraux ») pour le primaire. L'enseignement secondaire et supérieur reste sous le contrôle de l'Université impériale.

Qu'est-ce que « l'enseignement libre » et pourquoi parle-t-on d'un tel enseignement ?

Cette « liberté » d'enseignement voit le jour au XIXe siècle, siècle parfois appelé « le siècle des grandes libertés publiques ». L'enseignement « libre » est nommé ainsi par opposition à l'enseignement « public » c'est-à-dire donné par l'État.

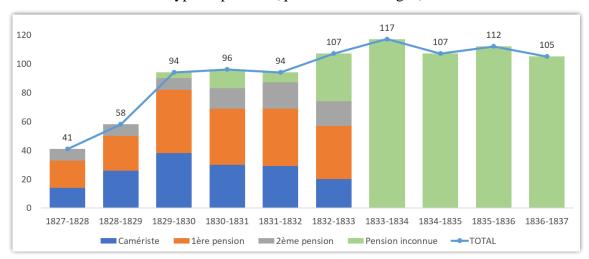
C'est un enseignement donné par des particuliers ou des associations comme par exemple des communautés religieuses. Il est dit « libre » car il bénéficie d'une autonomie plus ou moins large par rapport à l'enseignement public. Il est libre d'utiliser des méthodes d'enseignement de son choix, libre de donner « un caractère propre » à son enseignement, libre de choisir ses élèves et ses enseignants. Un établissement libre d'enseignement repose sur un statut juridique, sur une personne « physique » ou une personne « morale » (une association) qui demande en son nom l'ouverture d'une école au ministère chargé de l'éducation. Pour ouvrir une école primaire « libre », le demandeur doit être âgé d'au moins dix-huit ans, avoir un certificat de « moralité » et être titulaire d'un brevet élémentaire. Ces écoles sont autonomes mais, si elles demandent des subventions publiques, elles deviennent alors, par « intégration », des écoles « publiques ».

Recensement des premiers élèves du pensionnat

Le plus ancien registre retrouvé dans les locaux de l'école est donc le registre de comptes de 1827 à 1837 : après l'avoir paginé, j'ai relevé les quelques informations d'état civil des élèves (nom de famille, type de pension). Parfois, deux élèves ayant le même patronyme sont différenciés par le prénom ou la commune des parents. J'ai croisé ces informations avec le premier annuaire de l'établissement, datant de 1888 et conservé aux Archives départementales, dans lequel les auteurs de l'époque ont établi une liste (assez approximative) des élèves depuis 1828 avec le nom, le prénom et le domicile de leurs parents. Pour chaque année, j'ai donc créé un fichier avec un tableur, qui se présente comme suit et qui permet de faire un classement alphabétique, ou par type de pension, ou par commune d'origine, ou bien encore par numéro de page :

	А	В	С	D				
1	Année scolaire 1	828 - 1829	58	élèves				
2	D'après le registre de comptes et les annuaires							
	Nom	Pension	Pages	Commune d'origine				
3	Tri par nom	Tri par pension	Tri par page	Tri par commune				
4	ALHINC Prénom ??	Camériste	48	??				
5	ANDRAL Augustin	Camériste	34	Murat 15				
6	ASTRUC Xavier	Camériste	36	Murat 15				
7	AUDEBAL Antoine	1ère	34	Cheylade 15				
8	BEC Vital	Camériste	34	Saint-Georges 15				

Avec ces données, ce premier graphique permet de visualiser l'évolution du nombre d'élèves entre 1827 et 1837 selon le type de pension (quand il est renseigné) :



Évolution du nombre d'élèves entre 1827 et 1837, d'après le registre de comptes et les annuaires.

Enfin, la consultation des annuaires du Cantal, des annuaires diocésains (à partir de 1835) et des recensements de population de 1831, 1836 et 1841 m'a permis de répertorier les noms et prénoms des supérieurs successifs ainsi que le personnel exerçant auprès des élèves. *Une incertitude, due à l'absence des dernières pages de l'annuaire de 1833, demeure pour l'année scolaire 1832-1833*.

Durant cette première vie dans l'ancien couvent des Jacobins, quatre supérieurs, tous prêtres Lazaristes, se succèderont à la direction du pensionnat (Annexe 11) :

- Jean François TRIPPIER de 1825 à 1827 ;
- Jean Gabriel PERBOYRE de 1827 à 1832 ;
- Nicolas MARTIN de 1832 à 1836 ;
- François PESCHAUD à partir d'octobre 1836.





Bâtiment des débuts du pensionnat entre 1825 et 1845²¹.

Après vingt ans passés dans ces bâtiments au cœur de la cité, l'ensemble des élèves et du personnel déménagera vers de nouveaux horizons.

²¹ Photo issue du livre d'André SYLVESTRE, cm, *Jean Gabriel Perboyre, prêtre de la Mission, Martyr en Chine*.

2^{ème} parlie

Un déménagement pour un nouveau départ

Un article dans l'édition du 27 septembre 1845²² du journal *La Haute Auvergne* annonce le déménagement du pensionnat ecclésiastique dans un « vaste et magnifique bâtiment, situé hors de l'enceinte de la ville, jouissant de toutes les conditions de salubrité, d'agrément et de commodité. Ce nouveau local sera ouvert dès la rentrée prochaine ».

Tous les sanflorains situent bien ce bâtiment dont l'adresse actuelle est 1 cours Spy des Ternes, mais connaissent-ils son histoire ?

²² Archives municipales de Saint-Flour.



Site Géoportail, visité le 20 avril 2024.

Histoire de cet édifice situé « hors de l'enceinte de la ville »

Ce bâtiment est situé « hors de l'enceinte de la ville » : en effet, Saint-Flour, ville fortifiée depuis le Moyen-Âge, est construite sur un promontoire basaltique et ses remparts sont en partie naturels. De nos jours, il ne reste qu'une petite partie (en noire sur la photo précédente) des fortifications médiévales (en jaune). Pour la population du XIXe siècle, il n'y a pratiquement aucune construction à l'extérieur des remparts (hormis l'hôpital) dans la partie haute de la ville.



Cadastre napoléonien de Saint-Flour de 1817 – Archives départementales du Cantal.

La consultation du plan parcellaire, section H, donne le numéro de la parcelle : il s'agit du numéro 25 sur le cadastre napoléonien de 1817.

Comment retrouver les propriétaires successifs de cette parcelle ?

Une première recherche dans le registre cadastral « État des sections » de Saint-Flour nous informe des premiers propriétaires de cette parcelle numéro 25 de la section H, située « Allée des gros arbres » : il s'agit des « habitants de Saint-Flour ».

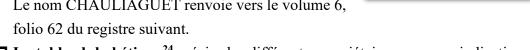
babt de le flow	19	so Bapital	Cimalière	. Na	18	40		
D.	20	۵.	Eglisa	14		92		4
is.	21	۵.	promonada	1	13	92	.,	"
. D.	22	à l'oté du amatiera	0	1	1	A.		
ro locale 6 %	23	tores du fairal	promerade	1.0	84	10		
ilo.	24		promenade	1	1/8	40		n
idd.	2/	alle de grotante	promonada		74	30		4

Cependant les dates indiquées dans les matrices cadastrales concernant les mutations de propriétés de cette parcelle sont très approximatives.

Ces premières recherches donnent toutefois le nom des propriétaires suivants (les frères CHAULIAGUET) et permettent ainsi de poursuivre les investigations dans les registres des hypothèques du bureau de Saint-Flour :

- Première étape : la recherche débute avec les registres d'ordre.
 - ☐ Le registre indicateur²³ regroupe les patronymes des propriétaires par ordre alphabétique strict.

Le nom CHAULIAGUET renvoie vers le volume 6,



☐ La table alphabétique²⁴ précise les différents propriétaires avec une indication de leurs profession et domicile.

Abuguste Clando year négociant de Flour	66	361
Alexandre Augustia nigouant Il Slow	66	369

Les frères CHAULIAGUET, Auguste et Alexandre, négociants à Saint-Flour, ont chacun une case (361 et 362) dans le registre suivant (volume 66).

☐ Le répertoire des formalités hypothécaires²⁵ nous donne enfin les transcriptions (acquisition, vente, ...) et les inscriptions.

²³ Archives départementales du Cantal – Bureau des hypothèques de Saint-Flour ; cote 4 Q 5158.

²⁴ Archives départementales du Cantal – Bureau des hypothèques de Saint-Flour ; cote 4 Q 5192.

²⁵ Archives départementales du Cantal – Bureau des hypothèques de Saint-Flour ; cote 4 Q 5275.

CASE N.º 361 Chaulia	aguet auguste on cloude chodorus Megocian	ing. valender jeun adalphe t babilant de la ville de
82. 116. 10 8 6 28 00 acquise 78 1011. 113. 12 8 1810. vento 164 1	THE REPORT OF THE PROPERTY OF	
Case N.º 362 (boul)	l'asuet augusta alexandre Meg	orient babilant de la ville de
82 111° 10 8 bic 1852 acqueson 78		

Dans le volume 66, les cases n°361 et 362 nous renseignent sur une acquisition commune aux deux frères d'un montant de 7 825 francs en 1832. Auguste a lui fait une vente en 1840 pour un montant de 164 100 francs. Les dates indiquées correspondent aux dates où les actes ont été enregistrés, avec le numéro des volumes et des articles.

• Deuxième étape : la consultation des registres de transcription.

Dans le volume 82, l'article 115^{26} concerne un achat qui ne correspond pas au terrain situé sur l'allée des Gros Arbres. Quant à l'article 113 du volume 104^{27} , il se rapporte à une vente de plusieurs lots dont celui de la parcelle cherchée (lot n°2). Et la transcription de cette vente de 1840 mentionne également l'achat de cette parcelle par un acte passé chez maître PASSENAUD jeune, le 8 novembre 1834.

Dernière étape : la consultation des actes notariés.

Bien que la transcription de cet achat ne soit pas indiquée, l'acte notarié du 8 novembre 1834, passé chez maître PASSENAUD jeune, concerne effectivement la vente du terrain situé sur l'allée des Gros Arbres aux frères CHAULIAGUET par la ville de Saint-Flour représentée par son maire, M. HENRY.

Cette méthodologie est renouvelée pour identifier les propriétaires suivants de la parcelle H25 à l'aide des registres cadastraux et ceux des hypothèques.

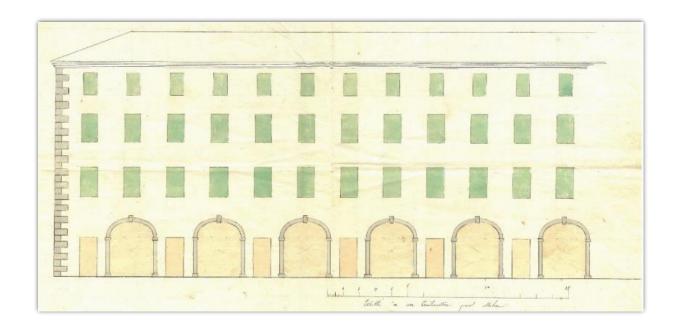
Premier plan d'une usine de couvertures

Dès 1833, le projet d'implanter une usine sur un terrain, appelé « l'Allée des Gros Arbres », est initié. Le lieu choisi est un vaste domaine d'environ cinq mille mètres carrés aux portes de la ville fortifiée.

²⁶ Archives départementales du Cantal – Bureau des hypothèques de Saint-Flour ; cote 4 Q 5710.

²⁷ Archives départementales du Cantal – Bureau des hypothèques de Saint-Flour ; cote 4 Q 5732.

Le premier plan²⁸ (<u>Annexe 5</u>) est dessiné par un architecte local le 26 février 1833 ; il est validé par le maire de Saint-Flour²⁹ et approuvé par le préfet du Cantal³⁰.



Après délibérations du conseil municipal, la vente dudit terrain est autorisée selon les conditions établies lors d'une séance extraordinaire du 16 décembre 1833³¹ : séance au cours de laquelle les frères CHAULIAGUET demandent à pouvoir rectifier le plan initial. Le conseil municipal accepte quelques modifications mais le « corps du bâtiment doit rester en face de la grande allée ». Cependant, ils sont autorisés à construire deux ailes de chaque côté du bâtiment central. Et « les soussignés élèveront un mur pareil à celui du couvent Notre-Dame dont il formera la prolongation sur le même alignement » ; « la partie de la demi-lune à l'angle sudest [...] sera convertie en angle droit saillant » ; « la façade du bâtiment sera crépie, lissée et badigeonnée et la toiture à la génoise ». Le conseil municipal, qui reconnait que « le bâtiment que les messieurs Chauliaguet se proposent d'élever aura le double avantage d'embellir la promenade et d'être avantageux à la ville », adopte à la majorité de onze voix contre deux la soumission présentée par les négociants.

Le 8 novembre 1834³², Guillaume Alexis HENRY « agissant en sa qualité de maire, a, pour et au nom de la ville de Saint-Flour vendu, cédé et transporté aux dits sieurs Chauliaguet frères [...] un terrain communal appelé l'allée des gros arbres situé à Saint-Flour d'une superficie de quarante-huit ares cinquante-quatre centiares ensemble les arbres qui y sont plantés, les parapets et cadettes existant, escalier et pierre de taille ». La vente moyennant la somme de

²⁸ Plan conservé aux Archives municipales de Saint-Flour.

²⁹ Guillaume Alexis HENRY, maire de Saint-Flour de 1830 à 1840.

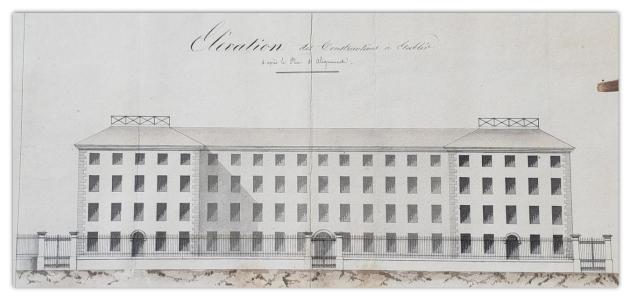
³⁰ François Désiré Édouard DELAMARRE, préfet du Cantal de 1833 à 1840.

³¹ Archives municipales de Saint-Flour – Délibérations du conseil municipal; année 1833.

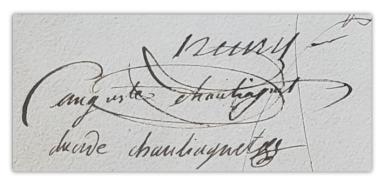
³² Archives dép. du Cantal – Archives notariales ; maître Passenaud jeune ; cotes 4 E 264/653 - 2 Mi 313/2.

huit mille francs est faite selon les directives architecturales acceptées par le conseil municipal aux délibérations de la ville du 16 décembre 1833 et du 12 mai 1834³³.

Le plan annexé à l'acte de vente donne la première véritable représentation de l'usine, ainsi que son implantation sur le terrain (Annexe 6) :



Ce document est signé par Auguste et Claude CHAULIAGUET ainsi que le maire de Saint-Flour, M. HENRY :



Les frères CHAULIAGUET

Claude Jean Adolphe dit Clodomir CHAULIAGUET

Il nait le 25 frimaire de l'an XI³⁴ (16 décembre 1802) à Lavoûte-Chilhac en Haute-Loire, commune d'origine de sa mère. Il se marie le 15 novembre 1837³⁵ à Coudes dans le Puy-de-Dôme avec Antoinette Emma COURMIER. Il est négociant et propriétaire. Il décède le 14 janvier 1887³⁶ à Authezat, commune du Puy-de-Dôme.

³³ Archives municipales de Saint-Flour – Délibérations du conseil municipal.

³⁴ Archives départementales de Haute-Loire – État civil de Lavoûte Chilhac ; cote 6 E 134/2 ; vue 106 ; acte n°5.

³⁵ Archives départementales du Puy-de-Dôme – État civil de Coudes ; cote 6 E 121 9 ; vue 188 ; acte n°11.

³⁶ Archives départementales du Puy-de-Dôme – État civil de Authezat ; cote 6 E 2150 ; vue 7 ; acte n°2.

Auguste Alexandre CHAULIAGUET

Il voit le jour le 5 février 1807³⁷ à Coren, commune proche de Saint-Flour. Le 27 mai 1833³⁸, il épouse Marie Aimée VIGUIERE d'ANVAL. Le 10 mars 185639, il meurt à Asprières, commune de l'Aveyron, à l'âge de 49 ans.

Ces deux frères sont issus d'une fratrie de cinq enfants avec Julien (1801 – 1886) ; Antoine (1804 – 1824) et Louise (1812 – 1873). Leur mère, Julie ROMEUF, décède en 1833 à l'âge de 57 ans. Quelques mois plus tard, leur père, Alexandre CHAULIAGUET, meurt le 27 avril 1834 à 59 ans, laissant à ses enfants un héritage assez conséquent, avec en particulier le domaine de Martessagne à Coren dont il était propriétaire.

Un premier changement de propriétaires

Malheureusement les affaires ne sont pas florissantes et le 29 décembre 1838⁴⁰, les frères CHAULIAGUET consentent à un prêt, à rembourser dans les cinq ans, de 160 000 francs auprès de la banque Comitis et Marche pour continuer à faire vivre leur « fabrique de couvertures et d'autres étoffes de laine ». Pour garantir le remboursement du prêt, ils hypothèquent plusieurs immeubles dont l'usine de l'allée des Gros Arbres : l'hypothèque est enregistrée au bureau de Saint-Flour le 7 janvier 1839⁴¹ pour un montant de 163 000 francs.

Mais cette somme ne leur suffit pas à redresser la situation et le 25 juin 1840, leurs biens sont mis en vente aux enchères pour rembourser leurs dettes. Plusieurs publicités sont imprimées dans les journaux de l'arrondissement de Saint-Flour mais aussi dans les villes voisines comme Aurillac, Brioude, Issoire, Clermont-Ferrand, Rodez, et même jusqu'à Lyon. La fabrique de couvertures est vendue avec tout le matériel, peigneuse mécanique, pompe à feu, etc. mais aussi tous les meubles, linges de lits, tables, etc. La mise à prix est de 90 000 francs et, après que trois bougies aient brûlé pendant chacune environ une minute, aucune enchère n'est venue couvrir cette mise à prix.

A VENDRE AUX ENCHERES.

Le 25 juin 1840, devant Me Passenaud jeune, notaire à St-Flour (Cantal),

Les BIENS, FABRIQUES et USINES des sieurs CHAULIAGUET frères, situés à St-Flour, et le corps de DOMAINE près ladite ville.

CES BIENS SONT :

1º Une belle Fabrique de couvertures et d'autres étoffes de laine, et Flature, le tout en pleine activité, avec un matériel complet, tout neuf, pour fabrication , filature , et Peigneuse d'étaim , à mécaniques nouvelles, et moteurs hydrauliques et pompe à feu : les bâtimens faits à neuf.

2º Un Moulim construit à neuf, pouvant servir à

toute autre usine.

5° Une belle Maison d'habitation réparée à neuf.

4° Et un corps de Domaine du labour de cinq aires de bœufs, d'une superficie de 145 hectares, avec beaux bâtimens de maitre et d'exploitation . grandes et belles prairies, pacages immenses à trois quarts d'heure de la ville, sur la grand'route de St-Flour à Clermont, et au centre de trois chefs-lieux de commune.

S'adresser, pour prendre connaissance des titres, plans et charges, à Me Clavière, avocat, et à Me Passenaud jeune, notaire à Saint-Flour.

L'écho du Cantal n°24, édition du 13 juin 1840.

³⁷ Archives départementales du Cantal – État civil de Coren ; cote 5 Mi 117/3 ; vue 101.

³⁸ Archives départementales du Cantal – État civil de Saint-Flour; cote 5 Mi 348/1; vue 32; acte n°9.

³⁹ Archives départementales de l'Aveyron – État civil d'Asprières ; cote 4 E 11-8 ; Vue 19 ; acte n°40.

⁴⁰ Journal des conservateurs des hypothèques de 1846, Tome II, vue 217.

⁴¹ Archives départementales du Cantal – Registres des hypothèques ; bureau de Saint-Flour ; cote 4 Q 5275 ; volume 66; cases 361 et 362.

Une nouvelle date est fixée au **30 septembre 1840**⁴² et la vente de l'usine a lieu au profit de la « maison Coste, d'Auriac et Compagnie » : il s'agit de messieurs Jules CARIOL, Pierre Claude Gilbert Etienne GILLET d'AURIAC, Antoine Aimé BASSET et Jacques Jean Auguste COSTE qui acquièrent en indivision pour un quart chacun cette filature pour un montant total de 87 000 francs.

Un nouvel espace pour le pensionnat

Pourquoi changer le lieu du pensionnat?

Dès le printemps 1840⁴³, le ministère de l'Instruction Publique s'inquiète de la salubrité du pensionnat ecclésiastique pour la santé des élèves : dans un rapport « spécial », le recteur de l'académie informe le ministre, Victor COUSIN, « des inconvénients qui peuvent résulter, pour la santé des élèves, du système de literie adopté dans cet établissement. L'économie est chose louable en soi, mais il ne faut pas qu'elle puisse compromettre le bien du service. Or, il est évident qu'en entassant un si grand nombre d'enfants couchés côte à côte dans un étroit espace, on vicie l'air qu'ils respirent ».

À travers cette correspondance, on comprend que le bâtiment initial, qui abrite les pensionnaires, ne satisfait pas les autorités publiques, mais aussi que le nombre croissant d'élèves rend les conditions d'accueil difficiles.

En effet, à la fin des années 1830, l'établissement compte sûrement plus d'une centaine d'élèves : la dernière année du registre de compte est l'année scolaire 1836-1837 avec 105 élèves. Puis avec le registre de pension couvrant les années 1842 à 1859, on dénombre 124 élèves pendant l'année scolaire 1842-1843 et 135 en 1843-1844.

Il devient alors nécessaire de trouver un bâtiment plus grand pour continuer à accueillir des élèves et respecter les normes sanitaires de l'époque.

Un bâtiment propice pour devenir une école

La « maison Coste, d'Auriac et Compagnie » représentée par les sieurs GILLET d'AURIAC, COSTE, BASSET et DOUËT (celui-ci ayant acquis les droits de l'entreprise au décès de M. CARIOL), agissant comme négociants associés, souhaite vendre la filature établie à Saint-Flour.

⁴² Archives départementales du Cantal – Archives notariales ; maître Passenaud jeune ; cote 4 E 264/662.

⁴³ Archives départementales du Cantal – Fonds de l'inspection académique ; cote 1 T 1037.

Dès 1842, le projet d'installer le pensionnat dans ce bâtiment est initié : lors des délibérations municipales du 7 juillet 1842⁴⁴, le maire et les conseillers accordent aux sieurs COSTE, d'AURIAC et Cie, le droit de modifier quelques éléments d'architecture et le conseil municipal se justifie ainsi : « Considérant que monseigneur l'Évêque est dans l'intention d'acheter à messieurs Coste et d'Auriac leur manufacture afin d'y placer le petit séminaire. [...] Considérant que les bâtiments que cet établissement occupe sont situés au centre de la ville, qu'ils sont peu aérés et mal sains, qu'à différentes époques, monseigneur, plein de sollicitude pour la santé des élèves, a voulu abandonner cet établissement et que même à une certaine époque, il était dans l'intention de le transférer à Murat. Considérant que, si ce projet se fût réalisé, notre Collège, qui est si prospère, serait aujourd'hui presque entièrement abandonné et qu'on n'y compterait plus que quelques élèves. Considérant dès lors qu'il est de l'intérêt de la ville de faire quelques sacrifices en faveur du petit séminaire [...] ».

Quelques mois plus tard, le 12 mars 1844⁴⁵, **Paul Toussaint TORRETTE**, prêtre, aumônier de l'hospice de Saint-Flour, acquiert « les bâtiments servant à la fabrique des couvertures construits à neuf sur l'allée dite des Gros Arbres à Saint-Flour, ensemble le terrain qui formait laditte allée; le tout d'une superficie de quarante huit ares cinquante quatre centiares [...] Pour jouir, faire et disposer par monsieur Torrette des susdits bâtiments et terrain vendus et de leurs dépendances en toute propriété à compter d'aujourd'hui mais n'en entrer cependant en jouissance qu'au premier janvier mil huit cent quarante cinq, à laquelle époque les vendeurs videront les lieux, les bâtiments étant vendus sans meuble ». Dans l'acte de vente, il est précisé que « les frères Chauliaguet avaient fait construire la majeure partie desdits bâtiments sur le susdit terrain (...) et que le sieur Torrette doit se conformer, ainsi qu'il s'y oblige, pour les clôtures, crépissages et constructions qui restent à exécuter, aux conditions imposées par la ville de Saint-Flour aux frères Chauliaguet ».

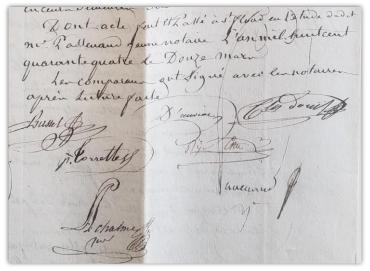
Le terrain et la fabrique sont vendus au prix de 35 000 francs versés en deux fois : 20 000 francs le 1^{er} janvier 1845 et 15 000 francs le 15 novembre 1845 avec en plus des intérêts à 5 % à partir du 1^{er} janvier, soit dix mois et quinze jours plus tard, pour un montant de 656,25 francs :

2 Reheart Assertiel 19 1865 -- 20,000 g White Dead armer terme du 12 journer 616-25 aut 961865 10 moins journer 616-25 Total los at enteret: 35656-21

⁴⁴ Archives municipales de Saint-Flour – Délibérations du conseil municipal ; 1842.

⁴⁵ Archives départementales du Cantal – Archives notariales ; maître Passenaud jeune ; cote 4 E 264/669.

L'acte de vente est signé par toutes les parties : les vendeurs, l'acheteur, les notaires. Ces signatures marquent un nouveau départ pour le « Petit Séminaire ».



Basset. P. Torrette. D'Auriac.

C[har]les Douët.

Torrette.

Achalme.

Passenaud.

Coste.

Paul Toussaint TORRETTE (1810 - 1901)

Paul Toussaint nait le 18 janvier 1810^{46} au domicile de ses grands-parents maternels à Brioude en Haute-Loire.

Son père, Jean François TORRETTE, propriétaire à Loubaresse (15), a épousé Catherine MOSNIER à la fin du XVIIIe siècle et de leur union sont nés :

- Vital Julien (1799-1875).
- Jean Baptiste Victor (1801-1840): prêtre, missionnaire chez les Lazaristes, qui meurt le 12 septembre 1840⁴⁷ en Chine au même moment que Jean Gabriel PERBOYRE.
 - Jean Baptiste Alexandre (1804-1828).
 - Vital Julien Hippolyte (1807-1901).
 - Paul Toussaint (1810-1901).
 - Félix Etienne (1812-1875).

Dans La semaine catholique⁴⁸, sa nécrologie nous explique qu'il « met à disposition de son évêque ses biens patrimoniaux dont il est entré en jouissance en 1825 au décès de son père ». Et c'est en son nom propre qu'il achète l'ancienne fabrique de couvertures en 1844. Le second pavillon est construit pour compléter le bâtiment inachevé ainsi que la grille en fer. Déjà économe de l'hospice de Saint-Flour, il devient, en 1846, également économe du pensionnat, fonction qu'il exercera jusqu'en 1856. Il s'investit dans les travaux qu'il effectue lui-même pour « embellir le petit séminaire ».

En 1881, il prend sa retraite et regagne la maison familiale de Loubaresse. En 1901, à l'âge de 91 ans, il part vivre chez une de ses nièces à Saint-Chély-d'Apcher en Lozère où il décède le 24 décembre 1901⁴⁹.

⁴⁶ Archives départementales de Haute-Loire – État civil de Brioude ; cote 6 E 40/18 ; vue 7 ; acte 17.

⁴⁷ J. Van Den Brandt, *Les lazaristes en Chine 1697 – 1935*, 1936, Imprimerie des Lazaristes.

⁴⁸ Nécrologie écrite dans « La semaine catholique » de janvier 1902 – Archives diocésaines de Saint-Flour.

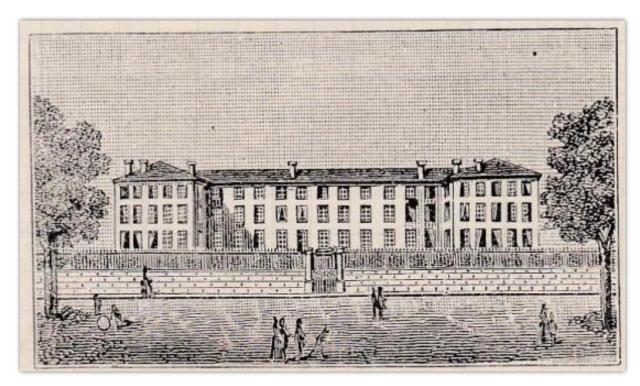
⁴⁹ Archives dép. de Lozère – État civil de Saint-Chély-d'Apcher; cote 4 E 140/24; 1901; vue 53; acte 172.

Le déménagement pour la rentrée 1845

Dans l'article du journal La Haute Auvergne du 27 septembre 1845, le journaliste annonce alors que « le nouveau local du pensionnat ecclésiastique sera ouvert aux élèves dès la rentrée prochaine », c'est-à-dire en octobre 1845. Il précise que les élèves suivent « les cours du collège communal et sont admissibles aux examens du baccalauréat. Son titre de Pensionnat ecclésiastique indique la qualité de ses directeurs et nullement la destination des élèves car on y reçoit tous les sujets, quelque carrière qu'ils se proposent d'embrasser. [...] C'est à partir de la sixième inclusivement que l'on commence à suivre les cours du collège. Il n'y a point d'âge ni de degré d'instruction fixé pour l'admission des élèves. Il est nécessaire toutefois que les enfants possèdent au moins les premiers principes de la lecture. Un cours de français sera immédiatement institué pour préparer à la langue latine ceux des jeunes gens qui n'y seraient pas suffisamment préparés. L'étude des mathématiques, devenue si nécesssaire, sera l'objet d'un soin spécial. On veillera, avec une attention particulière, sur le travail des élèves ; on aura soin de leur faire faire chaque chose en son temps ».

La fin de l'article éclaire sur les conditions d'admission :

- Tous les élèves sont pensionnaires.
- Il y a deux tables pour la pension entière : la première table coûte 340 francs pour l'année et la seconde 290 francs (sans précision sur les différences entre ces deux pensions).
- Les élèves peuvent aussi être caméristes : ils paieront alors une pension de 190 francs pour l'année et se nourriront des provisions fournies par leurs familles.
- Chaque élève sera redevable de la somme de 40 francs pour la classe du collège ou du pensionnat jusqu'en cinquième inclus, et de 50 francs s'il est en quatrième et au-dessus.
- Il sera fourni à tous les élèves un lit complet moins les draps.
- Les frais de maladie sont à la charge des élèves pour les remèdes et à la charge de l'Établissement pour les visites du médecin.
- Les élèves pourront, s'ils le souhaitent, recevoir gratuitement des leçons de musique vocale ; mais les autres arts d'agrément seront à leur charge.



Gravure représentant l'établissement dans la seconde moitié du XIXe siècle.

L'abbé François PESCHAUD, supérieur du pensionnat depuis 1836, vit ce déménagement avec ses élèves, avant de cesser ses fonctions à la fin de l'année scolaire 1846. Dans un courrier du 30 juillet 1846⁵⁰ (Annexe 7), il informe le recteur de Clermont-Ferrand de sa démission et lui adresse le nom de son successeur avec ses diplômes qui lui permettent de reprendre la direction de l'établissement.

À la rentrée d'octobre 1846⁵¹, l'abbé Vital BEC, premier prêtre diocésain depuis la création du pensionnat par des prêtres Lazaristes, entouré des directeurs d'études TRIDOT, PAULHAC, REVEILHAC, SOUBRIER et PEYRAC, dirige la « maison ».

L'année 1850

La Deuxième République (1848 – 1852)

Au fil des années, la Monarchie de Juillet devient impopulaire : les inégalités sociales se creusent et les républicains sont interdits. En février 1848, une nouvelle révolution politique voit le jour à Paris et le 25 février, la Deuxième République est proclamée. Le Gouvernement provisoire de cette République prend une décision importante avec l'adoption, le 2 mars 1848, du suffrage universel masculin. Néanmoins, et malgré la loi Guizot de 1833, un grand nombre des neuf millions d'électeurs potentiels

⁵⁰ Archives départementales du Cantal – Fonds de l'inspection académique ; cote 1 T 1037.

⁵¹ Archives diocésaines de Saint-Flour – Annuaires diocésains.

sont encore analphabètes. Au mois de novembre, une Constitution est adoptée et précise que le Président de la République ne pourra être élu qu'une seule fois pour un mandat de quatre ans. Le 11 décembre 1848, le premier président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon 1er, est élu au suffrage universel masculin direct.

La loi Falloux

(Alfred de FALLOUX, 1811-1886, historien, député et ministre de l'Instruction publique et des cultes.)

À propos de l'enseignement, la loi Falloux, votée le 15 mars 1850, porte sur les enseignements public et privé, primaire et secondaire. Pour ouvrir un établissement secondaire dit « libre », il suffit d'une déclaration faite par tout français âgé de plus de vingt-cinq ans après un stage de cinq ans comme professeur ou surveillant dans un établissement secondaire public ou privé, titulaire du diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire. Pour fonctionner, des inspections régulières devront être effectuées par les inspecteurs généraux et supérieurs ou par les recteurs et les inspecteurs d'académie, afin de vérifier que la moralité des enseignements, ainsi que l'hygiène et la salubrité des bâtiments ne sont pas contraires à la Constitution et aux lois. Des collaborations avec l'enseignement public seront assez restreintes et en particulier, les jurys du baccalauréat ne seront pas « mixtes ». Dans le cadre de cette loi, les établissements « libres » pourront obtenir des subventions de fonctionnement provenant des communes, des départements ou de l'État, tout en demeurant des établissements « autonomes ».

Depuis la première rentrée d'octobre 1825, le pensionnat ecclésiastique est un établissement d'enseignement seulement pour les élèves jusqu'en sixième. Pour la suite de leurs études, les pensionnaires sont élèves du collège de Saint-Flour. **Avec la loi Falloux**, les instances du diocèse et du pensionnat ont le souhait d'ouvrir un établissement « libre » d'enseignement secondaire.

Le 8 octobre 1850⁵², les élèves font leur rentrée à la même adresse que l'année précédente : il s'agit maintenant de la « rue du Collège » d'après les recensements de 1846. Cependant, à partir de cette date, ils pourront suivre toute leur scolarité à « l'Institution ecclésiastique de la Présentation de Marie ». L'école est à présent un véritable établissement scolaire de plein exercice. Ce changement majeur n'est pas qu'une modification de nom pour les élèves et leur famille.

Mais cette réorganisation pose quelques difficultés : il est nécessaire de trouver très rapidement des maîtres pour enseigner.

Dès le mois d'octobre 1850⁵³, le supérieur Vital BEC, lui-même professeur des sciences mathématiques et physiques, est assisté de dix professeurs et d'un maître d'étude, d'un préfet de religion, de l'économe M. TORRETTE, mais aussi du personnel suivant : Louis MAURY, portier ; Pierre BOUSSUGE, dépensier ; Jean BIGOT et Guillaume PAGÈS, marmitons ; de soeur CHAULIAGUET, infirmière ; Marie FILIOL, cuisinière.

⁵² Archives diocésaines de Saint-Flour – Fonds du Petit Séminaire ; série J ; registre de pension 1842-1859.

⁵³ Archives diocésaines de Saint-Flour – Annuaire diocésain de 1851. Archives départementales du Cantal – Recensement de population ; Année 1851 ; vue 44.

A SAINT-FLOUR. MM. Bec, supérieur, chan. hon., professeur des sciences mathématiques et physiques. Tridot, préfet de Religion. Torrette, chan. hon., économe. Delteil, professeur de Philosophie. Fabre, professeur de Rhétorique. Chauliac, professeur de Seconde. Reveilhac, professeur de Troisième. Soubrier, professeur de Quatrième. Paulhac, professeur de Cinquième. Abrial, professeur de Septième. Ligeois, professeur de Septième. Damprun, professeur de Huitième. Boulot, professeur de la classe élémentaire		INSTITUTION ECCLESIASTIQUE
MM. Bec, supérieur, chan. hon., professeur des sciences mathématiques et physiques. Tridot, préfet de Religion. Torrette, chan. hon., économe. Delteil, professeur de Philosophie. Fabre, professeur de Rhétorique. Chauliac, professeur de Seconde. Reveilhac, professeur de Troisième. Soubrier, professeur de Quatrième. Paulhac, professeur de Cinquième. Abrial, professeur de Sixième. Ligeois, professeur de Septième. Damprun, professeur de Huitième.	- 60	de la présentaion de Marie,
sciences mathématiques et physiques. Tridot, préfet de Religion. Torrette, chan. hon., économe. Delteil, professeur de Philosophie. Fabre, professeur de Rhétorique. Chauliac, professeur de Seconde. Reveilhac, professeur de Troisième. Soubrier, professeur de Quatrième. Paulhac, professeur de Quatrième. Abrial, professeur de Sixième. Ligeois, professeur de Septième. Dampran, professeur de Huitième.		A SAINT-FLOUR.
de français.	MM.	ridot, préfet de Religion. Torrette, chan. hon., économe. Delteil, professeur de Philosophie. Fabre, professeur de Rhétorique. Chauliac, professeur de Seconde. Reveilhac, professeur de Troisième. Soubrier, professeur de Quatrième. Paulhac, professeur de Cinquième. Abrial, professeur de Sixième. Ligeois, professeur de Septième. Damprun, professeur de Huitième. Boulot, professeur de la classe élémentaire.

1224	maury	louis	portar -	1		3
1122	Bousing	prine	Depensier	1		3,
1222	Asigot .	year	manuiton	1		21
122h	Parger	Guillaum	marriton	,		1)
1225	Charlinger		Seund De sote		/	15
1226	Piliot	mario	cuisines		1	166

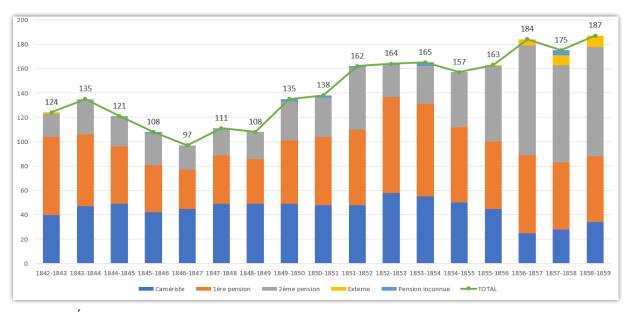
Annuaire du Cantal

Recensement de population de Saint-Flour, 1851.

Quels impacts sur l'établissement et comment les observer ?

Le premier registre de pension de l'établissement permet de faire une étude statistique précise sur les élèves entre 1842 et 1859 avec :

- L'évolution du nombres d'étudiants ;
- La pension choisie par la famille;
- Le domicile des parents pour étudier le « rayonnement » de l'école dans le département voire au-delà.
- La classe de l'apprenant.



Évolution du nombre d'élèves entre 1842 et 1859 selon le type de pension.

On observe que le déménagement de 1845 n'a pas engendré tout de suite une hausse des effectifs : au contraire, à la rentrée de 1845, il y a moins d'élèves que l'année précédente et en 1846, moins de cent élèves sont inscrits au pensionnat. Des rumeurs ont fait état de problèmes de santé et de quelques décès parmi les élèves du fait des travaux inachevés avec des « portes et fenêtres manquants et des peintures trop fraiches »54. Deux décès dans l'école sont effectivement à déplorer : Guillaume ABRIAL, originaire de Chaudes-Aigues et âgé de vingtdeux ans, meurt le 2 janvier 1846 et Joseph BIRON, natif de Lieutadès et âgé de dix-huit ans, meurt le 18 août de la même année.

À l'inverse, la loi Falloux du 15 mars 1850 a eu, semble-t-il, un réel impact positif sur les effectifs de l'établissement : en un an, on observe une hausse de plus de 15 % et les effectifs se stabilisent autour de cent soixante environ. De plus, le nouveau statut de l'école l'autorise à accueillir des élèves « externes » en nombre croissant à partir de 1856.

Ardes Allanche Recrutement 1852 Effectif Aumlac Le Malzieu Marcolès Lagiole Nasbinals

Cartographie du recrutement des élèves en octobre 1852

Recrutement des 164 élèves provenant de 67 communes différentes.

⁵⁴ Archives municipales de Saint-Flour – Bulletin annuel de 1924 des anciens élèves de l'Institution la Présentation et du Petit Séminaire.

En 1852, le département possède trois collèges communaux situés à Aurillac, Mauriac et Saint-Flour. Le Petit Séminaire de Pleaux propose également un enseignement de la classe de huitième jusqu'à la classe de Philosophie.

Pour autant, l'école « libre » de Saint-Flour recrute dans tout le diocèse. Bien que le tunnel routier du Lioran (*rectangle jaune sur la carte*) soit ouvert depuis 1843 et permette ainsi une meilleure circulation entre l'est et l'ouest du département, les conditions climatiques restent rigoureuses et la grande majorité des étudiants résident à moins de quarante kilomètres environ de la cité épiscopale, cité qui rayonne sur un vaste territoire rural.

De plus, on peut constater que la réputation de l'Institution se propage au-delà des limites du diocèse sanflorain : quelques élèves arrivent des diocèses du Puy-en-Velay (Haute-Loire), de Rodez (Aveyron) et de Mende (Lozère).

L'abbé BEC dirigera la « maison » jusqu'en décembre 1854 et Pierre Antoine Marie LAMOUROUX lui succedera en janvier 1855 pour finir l'année scolaire. En octobre 1855, Jean Baptiste BUCHMUILLER, professeur de philosophie au collège de Saint-Flour, deviendra supérieur de l'Institution secondaire et il occupera cette fonction pendant sept ans. (Annexe 11)

Le pensionnat ecclésiastique, ouvert officiellement en 1825, devient un établissement secondaire libre et prend le titre « d'Institution de la Présentation de Marie » dès la rentrée de 1850, mais pour combien de temps ?

3^{ème} parlie

Des changements majeurs à la fin du 19° siècle

Naissance officielle du Petit Séminaire

Second Empire (1852 - 1870)

Après avoir été élu premier président de la République française en décembre 1848, mais ne pouvant pas se représenter quatre ans plus tard selon les conditions de la Constitution de la 2ème République, Louis Napoléon Bonaparte s'impose par un coup d'État le 2 décembre 1851 et les français le légitiment par un plébiscite un an plus tard : **Napoléon III devient empereur le 2 décembre 1852**.

En 1867, **Victor Duruy**, alors ministre de l'instruction publique depuis 1863, oblige les communes de plus de cinq cents habitants à créer des écoles de filles. De plus, les enseignements de l'histoire, de la géographie et de la musique sont rendus obligatoires pendant son ministériat. Il propose aussi de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit mais son projet n'aboutira pas.



Troisième République (à partir de 1870)

Le 1^{er} septembre 1870, la défaite de l'armée française à Sedan contre la Prusse et l'emprisonnement de Napoléon III marquent la fin du Second Empire. Le 4 septembre 1870, la Troisième République est proclamée.

Les premières années de cette nouvelle république sont marquées par le retour des conservateurs avec Adolphe Thiers de 1871 à 1873 et plus encore avec le retour de « l'Ordre moral » du maréchal Mac Mahon de 1873 à 1879. À partir de 1879, les Républicains sont majoritaires au Sénat et à l'Assemblée nationale. C'est le début de la « République des républicains ». Jules Grévy, président de la République, et Jules Ferry, son ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, font voter des lois importantes concernant la laïcisation de l'école en particulier.

Depuis la rentrée d'octobre 1862, des prêtres Lazaristes dirigent à nouveau l'Institution. Se succèdent à la tête de la « maison » : Joseph NÉGRIÉ de 1862 à 1866 ; Pierre-Louis BERGER en 1866-1867 ; Jean-Baptiste LAURENT de 1867 à 1871 ; Flavien DEMIAUTTE de 1871 à 1875 ; Louis Désiré DUBOIS à partir de la rentrée 1875. (Annexe 11)

La Congrégation de la Mission a toujours souhaité la création d'un « Petit Séminaire » ; ce nom « officieux » est ancré dans la mémoire sanfloraine depuis le début du pensionnat ecclésiastique alors que l'appellation « officielle » est depuis 1850 « Institution de la Présentation de Marie ».

Le 20 septembre 1875⁵⁵, le chef de la quatrième division du ministère de l'Instruction publique et des Cultes, écrit au préfet du Cantal pour l'informer que l'évêque du diocèse, monseigneur Pierre Antoine Marie LAMOUROUX de POMPIGNAC, demande l'autorisation de transformer l'Institution libre de Saint-Flour en école secondaire ecclésiastique. Il souhaite que le préfet lui fasse « connaitre le plus tôt possible, avec les renseignements utiles, son opinion personnelle sur le projet du Prélat ».

Le préfet, après avoir consulté l'inspecteur d'académie, répond au ministère le 30 octobre 1875⁵⁶: dans son courrier, il indique qu'il est favorable à cette transformation, contrairement à l'inspecteur d'académie. En effet, selon lui, « le recrutement du clergé se fait assez difficilement dans ce diocèse [...], le département du Cantal est divisé par la disposition des montagnes et par les habitudes de ses habitants, en deux parties fort distinctes, entre lesquelles les communications sont peu fréquentes. La première de ces parties qui forme les arrondissements d'Aurillac et de Mauriac est desservie au point de vue de l'instruction ecclésiastique par le petit séminaire de Pleaux, situé près de Mauriac. Il parait bon que l'autre partie composée des arrondissements de Saint-Flour et de Murat ait un établissement pareil. [...] Il ne s'agit point de créer une nouvelle maison d'éducation mais bien de convertir en séminaire une institution

⁵⁵ Archives départementales du Cantal – Fonds de la Préfecture ; cote T 381.

⁵⁶ Archives départementales du Cantal – Fonds de la Préfecture ; cote T 381.

libre établie depuis longtemps déjà. [...] Les familles, qui ne destinent pas leurs enfants à la prêtrise, mais qui tiennent à leur donner une éducation éminemment chrétienne, peuvent trouver à leur proximité une maison dirigée par des prêtres et qui réponde à leurs biens légitimes désirs. »

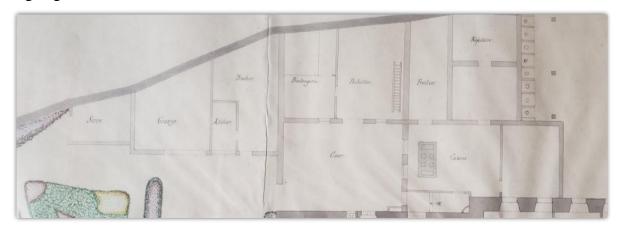
Le ministère suit les recommandations du préfet et le 26 janvier 1876, le Président de la République, le maréchal Mac Mahon signe le décret⁵⁷ (<u>Annexe 8</u>) qui autorise l'évêque de Saint-Flour « à transformer l'école libre d'Instruction secondaire dans cette ville en école secondaire ecclésiastique ».

L'école secondaire devient officiellement le 26 janvier 1876 un Petit Séminaire à la demande des Lazaristes et portera désormais le nom de « Petit Séminaire de la Présentation de Marie ». L'établissement sera à nouveau apte à recevoir des dons et des legs, nombreux au XIXe siècle ; il sera en outre exempté d'impôts, en particulier de la patente à laquelle sont assujettis les directeurs.

Les grands travaux du Petit Séminaire

Après des directeurs lazaristes, un prêtre diocésain est nommé supérieur de l'établissement à la rentrée d'octobre 1886 par l'évêque Mgr BADUEL : il s'agit de **Jean DELORT**, né le 29 août 1833 à Polminhac dans le Cantal (<u>Annexe 11</u>). **Pendant sa direction, l'architecture de l'école évolue énormément et les six ans de son supériorat sont intenses en travaux.**

Avant ces grands travaux, le plan⁵⁸ (<u>Annexe 9</u>), non daté précisément, nous donne une « image » de l'école : le bâtiment central accueille la grande salle (appelée « salle des récréations »), les classes, la chapelle, l'infirmerie, les parloirs, la conciergerie. À l'arrière, des constructions annexes abritent la cuisine, le réfectoire, la boulangerie, le poulailler, le bûcher, la grange, la serre, ...



Bâtiments annexes avant 1886.

⁵⁷ Archives départementales du Cantal – Fonds de la Préfecture ; cote T 381.

⁵⁸ Archives diocésaines de Saint-Flour – Fonds du Petit Séminaire ; série J.

Pendant l'année 1887-1888, Jean DELORT entreprend d'importants travaux pour améliorer l'image de l'institution : « à gauche à l'entrée du Petit Séminaire, se dresse aujourd'hui une gracieuse construction coiffée d'ardoise et dont les flancs blanchis à la tyrolienne recèlent d'une douzaine de pièce d'une propreté louable. Ces appartements sont ou destinés aux religieuses et aux parents des élèves ou affectés à la lingerie et à l'infirmerie. [...] La cour des grands est aujourd'hui protégée du côté du nord par le magnifique préau que nous avons vu s'achever au printemps dernier. Deux pavillons à fenêtres géminées le terminent à l'est et à l'ouest. Dans le pavillon de l'ouest sera installée l'an prochain l'une des deux classes de dessin. Le pavillon de l'est deviendra la salle de musique [...] ». ⁵⁹ Le bâtiment construit en annexe abritera en particulier l'infirmerie, la lingerie et un cabinet de physique.

Joseph PROLHAC succède à Jean DELORT à la tête du Petit Séminaire en octobre 1893 (Annexe 11). Il continue les grands travaux entrepris par son prédécesseur avec en particulier l'embellissement de la chapelle, mais surtout avec l'élévation du toit et la création d'un nouvel étage qui servira de dortoir aux plus jeunes internes. « Il faut avouer que notre maison avait trop longtemps gardé sa mine piteuse de fabrique. Sans doute, on ne doit point juger des gens ni des bâtiments sur la mine, et si le Petit-Séminaire avait l'air d'une fabrique, il s'y faisait pourtant de la bonne besogne. Mais enfin, un beau plumage ne dépara jamais l'oiseau. [...] Notre maison avait dû dilater des murs pour recevoir un contingent d'élèves chaque année plus nombreux, et pour suffire à des exigences de cours sans cesse multipliés. M. Delort y avait pourvu. [...] Toute extension en surface désormais impossible, le niveau extrême de profondeur atteint déjà par le défoncement de la chapelle, il ne restait plus qu'à pousser en hauteur ». 60

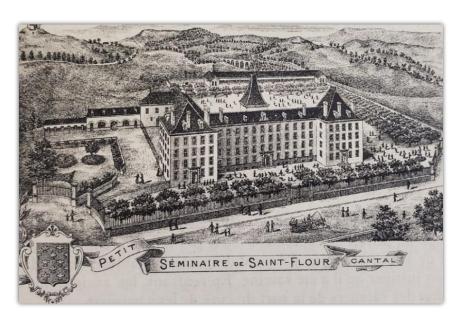
Ces deux gravures, retrouvées sur des documents administratifs, illustrent toutes les transformations architecturales de cette période :



Années 1880.

⁵⁹ Archives municipales de Saint-Flour – Annuaire du Petit Séminaire de Saint-Flour 1888-1890.

⁶⁰ Archives municipales de Saint-Flour – Annuaire du Petit Séminaire de Saint-Flour 1893-1894.



Années 1900.

D'autres nouveautés à la fin du siècle

Durant cette période de grands travaux, une mutation de propriété s'opère le 23 avril 1893 : par-devant Jean Pierre Félix CHADEL, notaire à Saint-Flour, Paul Toussaint TORRETTE vend à Jean Marie CORNET, prêtre et professeur dans l'établissement, « la propriété connue sous le nom de Petit Séminaire située en face des promenades de la ville de Saint-Flour, composée de bâtiments, cours, jardins et autres dépendances ; cette propriété est entourée de murs de clôture à tous les aspects. [...] La présente vente est faite moyennant la somme de soixante-quinze mille francs ». La vente est enregistrée le 6 mai 1893⁶¹ au bureau des hypothèques de Saint-Flour.

Un autre évènement a lieu à la fin de l'année scolaire 1894 : le 25 juillet, la première assemblée générale de l'Association des Anciens élèves du Petit-Séminaire se déroule dans les locaux de l'école. Selon les deux premiers articles des statuts, « Pourra être membre de l'association tout ancien professeur ou élèves du Petit-Séminaire ; les professeurs en exercice en sont membres de droit » et « le but de cette association est de resserrer les liens qui unissent les anciens maîtres et élèves à un établissement qui leur est resté cher ; de conserver et d'étendre des relations amicales entre d'anciens camarades ; de venir en aide, dans la mesure des ressources, aux élèves pauvres ». Le supérieur, Jean PROLHAC, est président d'honneur de l'Association.

⁶¹ Archives départementales du Cantal – Conservation des hypothèques ; bureau de Saint-Flour ; cote 4 Q 6149.

Dans le bulletin édité en 1895⁶², plus de 200 membres sont recensés. Le bureau définitif ainsi que les membres du comité d'administration sont élus :

- Bureau : Gabriel RICHARD, avocat, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, président ; Henri BONNET, conseil général, vice-président ; Émile CHAREIRE, avocat, secrétaire ; Léon CHADEL, avocat, trésorier.
- Membres: Justin BADUEL, avocat à Saint-Flour; l'abbé GATOUIL, vicaire à Aurillac; le docteur DELTEIL, médecin à Riom-ès-Montagnes; l'abbé COURCHINOUX à Aurillac; De GAIFFIER, notaire à Allanche; l'abbé MAGNE, curé à Ségur; CHAGRAVE père, avocat à Murat; l'abbé BADUEL, vicaire à Saint-Urcize; le docteur



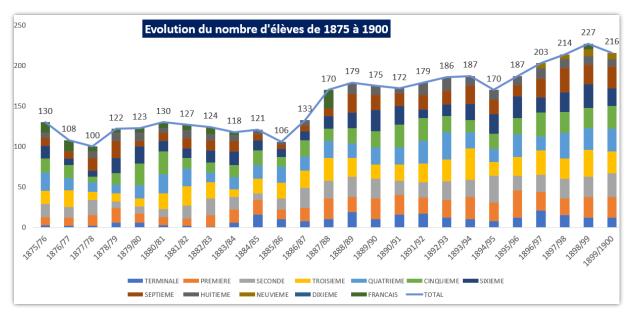
VAISSADE, médecin à Saint-Flour ; l'abbé LAVIGNE, curé à Vieillespesse ; le docteur VIDAL, médecin à Pierrefort ; l'abbé LAFONT séminariste.

Après l'assemblée générale et les discours du président et du supérieur, tous les membres se retrouvent dans la salle des récréations transformée en réfectoire pour « un copieux banquet » présidé par les fondateurs de l'Institution : Vital BEC, supérieur en 1850, et Paul Toussaint TORRETTE, premier acquéreur du bâtiment ; la fête se termine par une représentation théâtrale, Monsieur Des Chalumeaux, opéra bouffon en trois actes de MM. Auguste et Gaveaux, dans laquelle se font remarquer « le jeune Louis GIZARD (élève de Première), désopilant de verve dans le personnage du seigneur des Chalumeaux, et Julien BERBIGIER (élève de quatrième) qui nous donne un duc de Villars tout à fait convaincu de sa dignité et de son importance ».

Quels impacts sur l'établissement ?

Après une baisse continue du nombre d'élèves depuis 1859 jusqu'en 1877, la transformation de l'Institution en Petit Séminaire n'a pas eu de réel impact sur les effectifs. Par contre, les investissements réalisés à partir de l'année 1886 ont visiblement changé l'image de l'école : les travaux d'envergure ont amélioré les conditions d'accueil et le nombre d'élèves a doublé en dix ans.

⁶² Archives municipales de Saint-Flour – Bulletin de l'Association des anciens élèves n°1 de 1894.



D'après les registres de pensions et de notes 63 .

Un autre investissement pour accueillir les élèves

Dans l'annuaire de 1893-1901⁶⁴, la direction du Petit Séminaire constate que « les cours de récréation sont un peu étroites, eu égard au nombre toujours croissant des élèves. On a pensé à les élargir. Mais le moyen? Nous sommes au sommet d'un roc inaccessible, et si cette situation nous vaut un bel horizon, de l'air pur, et aussi, en hiver, des vents terribles et très froids, nous sommes enfermés dans notre nid d'aigle. Nos élèves ne sont pas des Icare ; ils ne veulent s'aventurer que sur la terre ferme, et n'ont pas du tout envie de s'envoler dans les airs, au risque de tomber dans une mer que l'on appellerait Icarienne ».

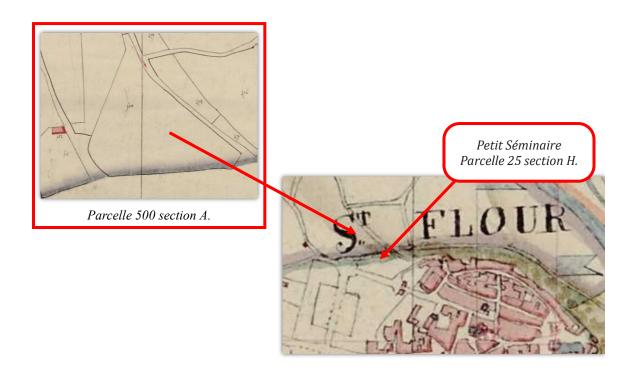
Au vu du nombre croissant d'élèves, Jean Marie CORNET, professeur et propriétaire de l'école, achète le pré situé en contre-bas de l'établissement à Antoine SADOUL et sa femme Agnès CUSSAC. Celle-ci a reçu « en héritage en nature un pré et jardin connu sous le nom de « sous le foiral » porté au plan cadastral de la ville de Saint-Flour sous le numéro 500p section A pour une contenance de un hectare soixante ares vingt-cinq centiares de son père Pierre Mathieu CUSSAC » et une partie de ce pré d'une surface de vingt-cinq centiares a été vendue à Antoine MONIER, cirier à Saint-Flour, dix ans auparavant.

La vente est passée le 27 décembre 1900 chez maitre Etienne CHADEL, notaire, et enregistrée le 28 décembre 65 au bureau de Saint-Flour pour un montant de six mille francs.

⁶³ Archives diocésaines de Saint-Flour – Fonds du Petit Séminaire de Saint-Flour ; série J.

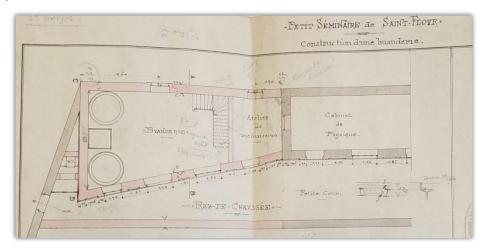
⁶⁴ Archives municipales de Saint-Flour.

⁶⁵ Arch. Dép. du Cantal – Enregistrement du bureau des hypothèques de Saint-Flour ; cote 4 Q 6219 ; article 33.



D'autres travaux

À la fin de l'année scolaire 1900⁶⁶, sont initiés des travaux réalisés par Pierre BICHON, entrepreneur de maçonnerie à Saint-Flour, avec la « construction d'une annexe comprenant buanderie, séchoir et atelier de menuiserie ».



Après cette série de grands travaux architecturaux, le nouveau siècle accueillera les futures transformations administratives de l'Institution.

⁶⁶ Archives municipales de Saint-Flour – Fonds du Petit Séminaire ; série J.

4^{ème} parlie

Les grands bouleversements des premières années du 20° siècle

La loi de 1905 et ses conséquences

Loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État

La loi du 9 décembre, publiée au journal officiel le 11 décembre, met fin au Concordat de 1801 de Napoléon 1^{er}. Selon l'article un, « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ». L'article deux dispose que « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que



lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons. Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3 ». Enfin d'après l'article 3, « Les établissements dont la suppression est ordonnée par l'article 2 continueront provisoirement de fonctionner, conformément aux dispositions qui les régissent actuellement, jusqu'à l'attribution de leurs biens aux associations prévues par le titre IV et au plus tard jusqu'à l'expiration du délai ci-après. Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'administration des domaines à l'inventaire descriptif et estimatif : 1° Des biens mobiliers et immobiliers desdits établissements ; 2° Des biens de l'Etat, des départements et des communes dont les mêmes établissements ont la jouissance. Ce double inventaire sera dressé contradictoirement avec les représentants légaux des établissements ecclésiastiques ou eux dûment appelés par une notification faite en la forme administrative. Les agents chargés de l'inventaire auront le droit de se faire communiquer tous titres et documents utiles à leurs opérations ».

La loi du 9 décembre 1905 pour le Petit Séminaire de Saint-Flour

Dans la cité épiscopale, le 1^{er} mars 1906⁶⁷, M. POUGET, sous-inspecteur des Domaines à Saint-Flour, commissionné et assermenté par le directeur d'Aurillac, procède à « l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute nature, détenus par le petit séminaire de Saint-Flour ».

DU CANTAL	Direction générale des Domaines
DIRECTION D'AURILLAC	
Copi Or church departement of the Copie of t	INVENTAIRE
des	Biens dépendant des Petit Séminaire
	Dressé en exécution de l'article 3 de la loi du 9 décembre 1905
	an mil neuf cent six, le fremier mars beures du malis

Il est reçu par l'abbé Joseph PROLHAC, supérieur de l'institution. Celui-ci lui signifie qu'il proteste contre cette loi du 9 décembre 1905, que « la loi peut bien être la loi, elle n'est pas le

⁶⁷ Archives départementales du Cantal – Inventaire des biens de l'Église en exécution de la loi du 9 décembre 1905 ; cote 47 NUM 187/8. Copie conforme aux archives diocésaines et copie dactylographiée aux archives municipales datée de 1964.

droit. [...] Avec tous les catholiques de France et le pape Pie X, nous la réprouvons et la condamnons ». Il précise surtout que cette loi « ne saurait atteindre ni les immeubles, ni le mobilier de cet établissement parce qu'ils sont une propriété privée » en indiquant que le propriétaire est Jean-Marie CORNET et que le Petit Séminaire est locataire par acte sous seing privé en date du 25 septembre 1903⁶⁸, enregistré le 12 décembre.

Pourtant, malgré cette lettre de protestation, l'inventaire a bien lieu et le procès-verbal est noté comme suit :

- 1 er écrit : le bail entre messieurs CORNET et PROLHAC est transcrit intégralement, il est établi pour « une durée de 3 ans depuis le 25 septembre 1903 jusqu'au 25 septembre 1906 pour un montant annuel de 3 000 francs ».
- 2^{ème} écrit : il concerne un état du mobilier en annexe au bail précédent.
- accompagnée des titres de propriété. Il y est précisé que « M. Torette avait acquis de ses deniers l'immeuble à l'état de fabrique en vue d'y installer un externat d'enseignement secondaire; il acheva la construction des bâtiments et les aménagea pour cette destination. La loi du 15 mars 1850 lui permit de changer l'externat en une école libre d'Instruction secondaire, laquelle fut meublée par les soins et des deniers de M. Torette. Ladite école appelée « de la Présentation de Marie » fut transformée en Petit Séminaire par décret du 26 janvier 1876. Meubles et immeubles furent loués au Conseil d'Administration des Séminaires par M. Torette qui s'en réserva la propriété. »

Après ces écrits, l'inventaire à proprement dit commence :

- M. POUGET prend connaissance de l'actif numéraire et des livres de comptabilité : il constate que les comptes sont « réguliers » et que « les loyers depuis 1903 sont régulièrement constatés ».
- Puis l'inventaire immobilier dans les caves fait état de barriques et fûts de vin, fûts d'huile, tas de pomme de terre, balles de riz, de haricots secs, de lentilles, de pruneaux, de savon ... puis dans la cour, il note la présence de charbon, de bois à bûcher, de balles de farine, de cochons. Enfin dans l'établissement, il inventorie du papier, des cahiers, des plumes, de l'encre, des crayons, des porte-plumes, ... mais aussi des dictionnaires de grec et de latin.
- Pour le reste, le supérieur PROLHAC déclare qu'il n'y a « plus rien à inventorier et que le surplus de mobilier est la propriété de M. l'abbé CORNET ». Malgré l'insistance du sous-inspecteur des Domaines, les ecclésiastiques refusent de le laisser continuer l'inventaire et refusent également de signer ledit inventaire.

⁶⁸ Archives départementales du Cantal – Enregistrement ; bureau de Saint-Flour ; registre des actes sous seing privé : baux d'immeubles, mutation des fonds de commerce ; cote 3 Q 8897.

Le 17 décembre 1906⁶⁹, M. DANLE-DUPLAN, directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, administration chargée de percevoir les droits d'enregistrement des actes, écrit à l'inspecteur académique du Cantal pour le renseigner sur les Petits Séminaires du département. Concernant celui de Saint-Flour, il explique précisément que le bâtiment est la « propriété personnelle de M. Jean Marie Cornet, professeur de rhétorique à cet établissement, aux termes d'un contrat de vente passé devant Me Chadel, notaire à Saint-Flour, le 23 avril 1893 ».

La loi du 9 décembre 1905 impose tout de même la fermeture du « Petit Séminaire » de Saint-Flour. En effet, Jean Marie CORNET, devenu supérieur de l'école depuis le 3 octobre 1906, écrit dans le registre du Personnel⁷⁰ : « Le Petit Séminaire, inauguré le 26 janvier 1876, a cessé d'exister le 16 décembre 1906. Le titre d'Institution de la Présentation a été repris le 18 janvier 1907 avec un directeur étranger faute de professeurs pourvus de stage dans le diocèse ».

En effet, cette loi a aussi une autre conséquence sur l'établissement : en redevenant un établissement « libre », les conditions de la loi Falloux de 1850 doivent à nouveau s'appliquer. En particulier, le futur directeur doit avoir suivi un stage d'au moins cinq ans comme professeur ou surveillant dans un établissement secondaire.

Jean Marie CORNET, supérieur depuis la rentrée 1906, ne peut plus prétendre à cette fonction : en janvier 1907, il ne dispose pas des cinq années requises de stage. Et le 17 décembre 1906, Jacques Jean ARCHER (Annexe 11) demande officiellement à l'inspecteur académique « d'ouvrir un établissement secondaire libre dans les locaux occupés précédemment par le Petit Séminaire à Saint-Flour ». Cette requête fait l'objet d'échanges épistolaires entre M. PORT, inspecteur académique, Edouard DUCLOS, préfet du Cantal, et Léon JOUFFROY, sous-préfet de Saint-Flour. En particulier, dans un courrier du 7 janvier 1907⁷¹, Léon JOUFFROY assure au préfet que « cet établissement offre, au point de vue de l'hygiène, toutes les garanties désirables. L'air et la lumière y pénètrent an grande abondance. Sa situation topographique est excellente et son accès reste des plus facile. Je ne vois donc rien qui puisse justifier une opposition d'ouverture à l'expiration des délais prévus par la loi. Peut-être pourrait-on exiger que l'eau qui alimente ledit immeuble soit soumise, avant toute autorisation, à une analyse bactériologique afin de s'assurer si cette eau est oui ou non potable. Les eaux de Saint-Flour passent pour donner la typhoïde, et cette maladie existerait ici – d'après les gens les mieux informés – à l'état endémique. C'est à mon avis le seul point sur lequel on devrait s'appuyer pour faire opposition à l'ouverture de ladite école. À ma connaissance, il n'existe pas d'autres digues de retenir l'attention de l'administration. Le sous-préfet. »

⁶⁹ Archives départementales du Cantal – Fonds de la préfecture ; cote T 381.

⁷⁰ Archives diocésaines de Saint-Flour – Fonds du Petit Séminaire de Saint-Flour ; série J.

⁷¹ Archives départementales du Cantal – Fonds de la préfecture ; cote T 381.

Un autre document de l'inspection académique, le rapport annuel sur l'Enseignement secondaire, envoyé au recteur de Clermont-Ferrand en novembre 1907⁷², précise que « le petit séminaire de Saint-Flour a fermé en 1906 et a réouvert le 19 janvier 1907 sous le titre de « Institution de la Présentation ». Le nouveau directeur est à présent Jacques Jean ARCHER, originaire du Puy-de-Dôme.

La loi Falloux de 1850 mentionne également que pour fonctionner, des inspections régulières devront être effectuées afin de vérifier que la moralité des enseignements ainsi que l'hygiène et la salubrité des bâtiments ne sont pas contraires à la Constitution et aux lois. Dans le fonds de l'inspection académique⁷³, on peut lire des rapports annuels sur les conditions précédentes.

Précisément, la notice de novembre 1908 (<u>Annexe 10</u>) est riche en renseignements sur le fonctionnement de l'établissement : à la question « le chef exerce-t-il l'autorité réelle ? », M. PORT répond « l'autorité réelle semble appartenir à l'abbé CORNET et surtout à l'évêque ». Pour autant, Jacques ARCHER restera directeur jusqu'en juillet 1909.

Dans ces notices, sont précisés également :

- La répartition des élèves par classe, les résultats aux baccalauréats de l'année précédente (celui de rhétorique en Première et celui de philosophie en Terminale);
- Mais aussi l'équipe enseignante, avec la date et lieu de naissance de chaque éducateur ainsi que le diplôme obtenu pour être professeur.

Un supérieur marquant par sa longévité



Jean Marie CORNET (1860 - 1943)74

Il est le fils de Jean CORNET et Françoise MOURAIRE, mariés à Molompize (15), commune entre Massiac et Murat, le 25 août 1858⁷⁵. À leur mariage, Jean est âgé de 37 ans (né le 11 mars 1821) et Françoise de 22 ans (née le 10 février 1836). Ils sont dits « propriétaires » ainsi que leurs parents. Un contrat de mariage est passé une semaine avant leur union chez maître VIGOUROUX, notaire

à Molompize. Le couple s'installe à Feydit, lieu-dit de la commune de Chanet (actuellement

⁷² Archives départementales du Cantal – Fonds de l'inspection académique ; cote T 1036.

⁷³ Archives départementales du Cantal – Fonds de l'inspection académique ; cote T 1036.

⁷⁴ Arch. diocésaines de Saint-Flour – Fonds du Petit Séminaire; série J; photo tirée de l'album photo de 1911-12.

⁷⁵ Arch. Dép. du Cantal – État civil de Molompize ; cote 5 Mi 233/2 ; vue 310 ; acte n°2.

commune d'Allanche). Leur fils, Jean Marie, voit le jour le 6 avril 1860⁷⁶ à Molompize chez ses grands-parents maternels. Au recensement de population de 1861⁷⁷, la famille vit désormais à Molompize ; Jean exerce la profession de « marchand colporteur ». En 1866⁷⁸, il n'y a pas d'autres enfants nés de leur union : Jean, âgé de « 47 ans », est *« absent car marchand colporteur »*, Françoise, surnommée « Maurine », vit avec ses parents.

En octobre 1870, Jean Marie CORNET fait sa rentrée à l'Institution La Présentation de Marie à Saint-Flour comme élève en classe de huitième. À la fin de l'année scolaire 1872, il est en septième et ses résultats scolaires lui permettent de suivre les cours de cinquième dès octobre 1872. Il poursuit sa scolarité jusqu'en juillet 1877, année du baccalauréat « rhétorique » puis l'année suivante avec le baccalauréat « philosophie ». Sa fiche matricule⁷⁹ nous apprend qu'en 1880 il est étudiant ecclésiastique à Paris. Le 6 mars 1888, il est « dégagé de ses obligations militaires étant entré dans les ordres majeurs ».

En octobre 1892, il revient au Petit Séminaire comme professeur de la classe de Seconde et professeur d'Allemand, pendant trois ans; il achète les bâtiments de l'établissement un an plus tard; en octobre 1895, il est professeur de Première et prépare les élèves au bac « Rhétorique » jusqu'en 1906. Le 3 octobre 1906, il devient alors supérieur de l'établissement mais seulement pour quelques mois. Après le supériorat de M. ARCHER, il retrouve son poste de directeur en octobre 1909 de l'école redevenue « libre ». Il gardera cette fonction près de 30 ans jusqu'en juillet 1937.

Sa retraite de directeur prise à l'âge de soixante-dix-sept ans, il revient vivre à Molompize où il décède le 12 décembre 1943⁸⁰.

Cette biographie montre qu'il aura passé plus de cinquante ans dans l'école, comme élève, professeur, puis directeur. Il restera propriétaire de tout le patrimoine foncier (parcelles 25H et 500A) jusqu'en 1936.

Les éloges funèbres lues dans la presse régionale et *La Semaine Catholique*⁸¹ notent toutes son dévouement pour l'école : « il aimait profondément sa chère Institution ; elle était sa vie ; il s'était tellement attaché à cette maison qu'il sacrifiait volontiers pour elle, pour son entretien ou son embellissement, non seulement les chênes de sa propriété mais ses ressources personnelles. Il sut lui assurer un corps professoral émérite et eut la satisfaction, non seulement de lui voir surmonter les plus redoutables épreuves, mais encore de la voir prospère et sûre de l'avenir ».

⁷⁶ Arch. Dép. du Cantal – État civil de Molompize ; cote 5 Mi 232/5 ; vue 129 ; acte n°7.

⁷⁷ Arch. Dép. du Cantal – Recensement de population de Molompize ; cote 3 NUM 128 ; année 1861 ; vues 3/4.

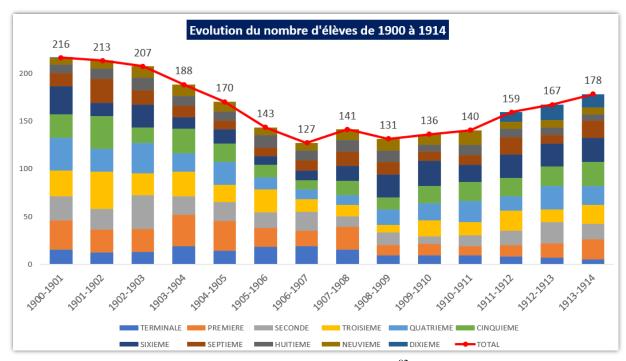
⁷⁸ Arch. Dép. du Cantal – Recensement de population de Molompize ; cote 3 NUM 128 ; année 1866 ; vue 2.

⁷⁹ Arch. Dép. du Cantal – Registres matricules ; cote 1 R1516 ; classe 1880 ; n°1599.

⁸⁰ Arch. Dép. du Cantal – État civil de Molompize ; cote 5 Mi 717/3 ; vue 198 ; acte n°12.

⁸¹ Archives diocésaines – La Semaine Catholique de 1943.

Les années difficiles du début du XXe siècle sont aussi visibles sur le graphique ci-dessous : il est évident que cette période trouble a eu pour conséquence une baisse des effectifs, commencée au début du siècle.



D'après les registres de notes⁸².

Pendant la Première Guerre mondiale, les élèves doivent quitter les lieux occupés depuis 1845 et sont alors accueillis et logés dans les locaux du Grand Séminaire.

La Grande Guerre

L'école devenue hôpital

Le 1^{er} août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la France et dès la mi-août, **les bâtiments** de l'Institution de La Présentation sont réquisitionnés par l'Armée pour devenir l'hôpital temporaire n°72 de la 13^e région militaire.

⁸² Archives diocésaines – Fonds du Petit Séminaire ; série J ; Registres de notes.



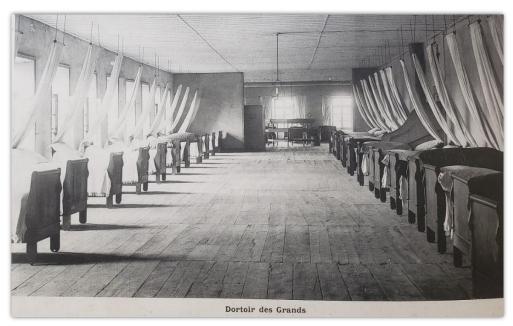
En effet, dans le journal *La Croix du Cantal* du 23 août⁸³, on peut lire que « *les beaux et vastes bâtiments de l'Institution de La Présentation vont être affectés, pendant la durée de la guerre, à un hôpital de blessés. Des ballots d'effets divers pour 40 lits ont été expédiés et nous avons dans nos murs, depuis samedi, un aide-major de réserve, 5 infirmiers, sous la direction d'un sergent, et un sous-officier qui sera le gestionnaire de l'établissement ». Dans le journal du 30 août, il est indiqué que le docteur MONRAISSE d'Aurillac, médecin-major de réserve aura la direction de l'hôpital installé à l'Institution de La Présentation. Pourtant, sa fiche matricule⁸⁴ précise qu'il a rejoint l'hôpital n°72 seulement quelques jours avant d'être affecté à l'hôpital n°1 à Digne le 10 septembre.*

Le 28 août 1914, les premiers soldats arrivent en train : ils sont accueillis par une immense foule saluant le convoi les menant de la gare à l'hôpital au cri de « Vive la France! ». Les blessés sont ensuite transportés dans l'école pour retrouver le calme et le repos⁸⁵. On imagine aisément les soldats accueillis dans les dortoirs de l'Institution :

⁸³ Archives départementales du Cantal – Presse numérisée ; La Croix du Cantal ; cote 17 JOUR 10-2 ; n°34.

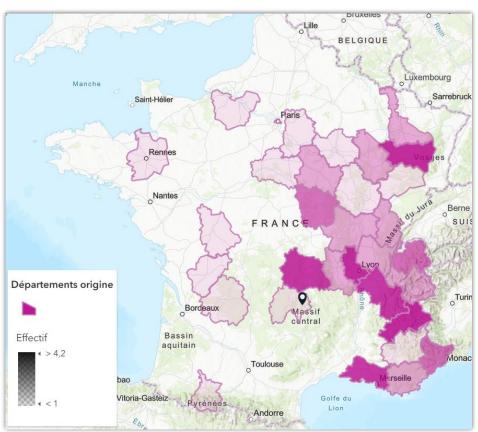
⁸⁴ Archives départementales du Cantal – Registre matricule ; classe 1885 ; cote 1 R 1600 ; n°574.

⁸⁵ Archives municipales de Saint-Flour – Journal « La Haute-Auvergne » du 5 septembre 1914.



Album photo 1911-1912.

D'après les registres d'Entrées et de Sorties⁸⁶ consultés à Limoges au Service des Archives Médicales et Hospitalières des Armées, soixante-et-onze militaires originaires de toute la France sont arrivés dans ce premier convoi.



Départements d'origine des 71 premiers blessés arrivés à Saint-Flour le 28 août 1914.

⁸⁶ S.A.M.H. A. de Limoges – Hôpital n°72 de Saint-Flour ; registres d'entrées et de sorties ; cotes S1693 à S1699.

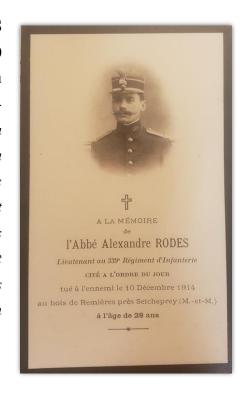
Au total, 5 420 soldats et civils seront soignés à l'Institution de La Présentation entre le 28 août 1914 et le 6 décembre 1918 avant de repartir dans des casernes et pour beaucoup d'entre eux, retrouver l'enfer des tranchées. Malheureusement, vingt-et-un soldats⁸⁷ décèderont dans l'enceinte de l'école entre 1914 et 1918.

Personnels et élèves pendant la guerre

Depuis la loi Berteaux du 21 mars 1903, les ecclésiastiques ne sont plus exemptés du service militaire. Et en août 1914, plusieurs prêtres de l'école sont appelés sous les drapeaux :

- Pierre BESSE, né le 3 août 1887 à Lanobre (15), professeur de la classe de 6^{ème};
- Géraud BLANCOU, né le 7 novembre 1875 à Arpajon sur Cère (15), professeur des sciences naturelles et physiques;
- François CHADEFAUX, né le 5 décembre 1878 à Trizac (15), professeur de 1ère;
- François CHASTANG, né le 17 novembre 1875 à Védrines Saint Loup (15), professeur de philosophie;
- Etienne CUSSAC, né le 21 juillet 1879 à Paris, professeur de mathématiques ;
- Jean ECHALIER, né le 13 novembre 1886 à Pierrefort (15), surveillants des petits ;
- Jean LABRUNHI, né le 12 novembre 1885 à Montsalvy (15), surveillant des grands ;
- Alexandre RODES, né le 13 mars 1886 à Aurillac (15), professeur de 5^{ème}.

Parmi ces enseignants, seul **l'abbé Alexandre RODES** ne reviendra pas vivant de ce conflit : il décèdera le 10 décembre 1914 dans une tranchée du bois de Remières au nord-est de la commune de Seicheprey en Meurthe-et-Moselle. « Dans la soirée du 10 [décembre], le colonel du 339e du Régiment d'Infanterie, accompagné du commandant Laverrière, vint inspecter les tranchées occupées par la 24e compagnie. De haute taille, répugnant à se baisser par dédain du danger, le lieutenant Rodes dépassait de la tête le parapet de la tranchée. Pendant qu'il s'entretenait avec le colonel, une balle, tirée de très près, l'atteignit à la tempe. La mort fut instantanée. Son corps fut ramené à Seicheprey. Le 12, à la nuit tombante, eut lieu l'inhumation »88.



⁸⁷ S.A.M.H. A. de Limoges – Hôpital n°72 de Saint-Flour ; registre des décès ; cotes S1700.

⁸⁸ Archives diocésaines de Saint-Flour – Livre d'or du diocèse 1914-1918.

Le professeur RODES avait écrit ses mémoires entre le 8 août et le 7 décembre 1914 dans un cahier d'écolier⁸⁹ :



Au cœur de la guerre, il nota le 28 septembre 1914 : « 28/Dimanche – Journée horrible. Je fais le décompte des morts et blessés. Mr Passenaud tué d'un éclat d'obus. [...] Attaque du village de Richecourt ». Il évoque ici Robert PASSENAUD⁹⁰, élève de l'Institution de 1899 à 1904. Et il se remémore des souvenirs du Petit Séminaire de Saint-Flour : « J'ai connu beaucoup R. Passenaud. Je puis dire qu'il était un chrétien convaincu. Combien de fois, dans ses marches de nuit que nous faisions côte à côte, m'avait-il causé de ce beau temps du Séminaire où il gênait quelquefois son excellent surveillant d'études, il était un peu dissipé, mais il fût toujours un excellent cœur d'ami ».

Retour dans les locaux

Le 7 février 1919⁹¹, le lieutenant MAZUEL du 92^e Régiment d'Infanterie rédige un état des lieux de sortie avec une estimation des dépenses occasionnées par la remise en état de l'établissement. Il est rappelé que « le petit séminaire, sis à Saint-Flour, a été occupé par le service de santé comme hôpital temporaire n°72 depuis le 14 août 1914 jusqu'à ce jour à l'exception de 14 chambres du 1^{er} étage, sept au 2^{ème} et de la grande salle d'études réservées pour les professeurs ». Il est précisé que les constatations sont faites en présence de monsieur HUGON, architecte à Saint-Flour et représentant de monsieur CORNET, propriétaire de l'immeuble et que les travaux pourront être effectués dans un délai de deux mois.

En effet, dans le registre du personnel⁹², Jean Marie CORNET écrit : « Le personnel de la Présentation, maitres et élèves, dût quitter le Petit Séminaire transformé en Hôpital temporaire

⁸⁹ Archives diocésaines de Saint-Flour – Dossiers des prêtres-soldats morts ; cote 7 M 3.

⁹⁰ Archives départementales du Cantal – Registres matricules ; cote 1 R 1665 ; classe 1906 ; matricule 390.

⁹¹ Archives diocésaines – Fonds du Petit Séminaire ; série J.

⁹² Archives diocésaines – Fonds du Petit Séminaire ; série J ; registre du personnel de 1850 à 1935.

au début de la guerre et improviser une installation au Grand. Après 4 ans et 2 trimestres de séjour au Grand Séminaire, la Présentation reprit possession de ses locaux ordinaires à la rentrée des vacances Pâques 1919. »

La fin de la Grande Guerre permettra aux élèves logés au Grand Séminaire de revenir dans « leur maison ».

Ainsi s'achève un premier siècle d'histoire de cette institution scolaire appelée officieusement depuis les années 1820 « le Petit Séminaire » : ceci explique pourquoi encore aujourd'hui, les sanflorains la nomme familièrement « le Sem ».

Conclusion et Remerciements

La multitude des documents retrouvés aux archives diocésaines, départementales, municipales, ainsi qu'aux archives du service de la santé des armées m'a permis de retracer une partie non exhaustive de cette institution scolaire de sa naissance jusqu'en 1919.

La lecture attentive des documents et le croisement des sources ont contribué à préciser des dates particulières, à appréhender les changements majeurs vécus par les élèves et le personnel durant près d'un siècle, à mieux comprendre quelques évènements de l'Histoire contemporaine, à faire « revivre » certains acteurs de l'école.

J'espère que cet exposé aura permis :

- A ceux qui connaissent déjà beaucoup cette école, d'en apprendre un peu plus ;
- À ceux qui, comme moi, ont vécu, travaillé ou étudié dans cette maison, de découvrir une partie de son histoire ;
- À ceux qui n'ont pas de lien particulier avec cette institution, d'apprécier la richesse des archives pour écrire une généalogie.

Le lien suivant donne accès à la StoryMap utilisée dans ce mémoire afin de visualiser les cartes interactives : https://arcg.is/lnLu90

Ce travail m'amène à envisager la suite :

- Poursuivre la généalogie de l'Institution aux XXe et XXIe siècles ;
- Mais aussi étudier plus en détail les élèves ayant suivi leur scolarité au « Sem » : d'où viennent-ils ? dans quelle famille ont-ils vécu ? et surtout, que sont-ils devenus ?

Je terminerai enfin par remercier vivement :

- L'ensemble des professeurs du Diplôme Universitaire d'Approfondissement en Généalogie de l'université de Nîmes.
- Les directeurs de mémoire, Mme PICHARD et M. COSSON.
- Le personnel des archives départementales du Cantal, ainsi que les membres de l'APROGEMERE.
- Fabien GIMET du Service des Archives Médicales et Hospitalières des Armées de Limoges.
- Gilles ALBARET, Fanny BOULARD et Lydia LUCCHI des archives municipales de Saint-Flour, pour leur aide dans toutes mes recherches.
- Pascale MOULIER pour m'avoir ouvert les portes des archives diocésaines et pour nos nombreux échanges toujours passionnants.
- Simone LAMBRET, présidente de l'Association des anciens élèves de l'Institution la Présentation Notre-Dame.
- Mes amis et collègues.
- Enfin et surtout ma famille pour son soutien!



Source : Archives départementales du cantal ; cote 2 Fi 2237.

Bibliographie

Livres

- Association des anciens élèves de l'Institution de la Présentation, *Paroles d'anciens élèves*, Saint-Flour, La Dépêche d'Auvergne, 2004.
- Laurence ABENSUR-HAZAN, Archives hospitalières et de la bienfaisance, Paris, Archives & Culture, 2022.
- Nadine-Josette CHALINE et Gérard CHOLVY, *L'enseignement catholique en France au XIXe et XXe siècles*, Paris, Cerf, 1995.
- Emmanuel FUREIX, Le siècle des possibles. 1814-1914, Paris, PUF, 2014.
- Marie-Odile MERGNAC, Utiliser le cadastre en généalogie, Paris, Archives & Culture, 2022.
- Mona OZOUF, L'École, l'Église et la République 1871-1914, Paris, Armand Colin, 1962.
- Saint Jean-Gabriel PERBOYRE, prêtre de la Mission, *Correspondance*, Rome, congrégation de la Mission, 1996.
- André SYLVESTRE, cm, Jean Gabriel Perboyre, prêtre de la Mission, Martyr en Chine, Montauban, Imprimatur, 1994.

Articles

Christian ESTÈVE (1994), Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Saint-Flour au XIXe siècle [article], *Histoire, économie & société*, n°13-4, pp. 609-648. Consulté le 22 janvier 2024.

https://www.persee.fr/doc/hes 0752-5702 1994 num 13 4 1717

Jean LEFLON (1975), Les petits séminaires de France au XIXe siècle [article], *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°166, pp. 25-35. Consulté le 12 avril 2024. https://www.persee.fr/doc/rhef 0300-9505 1975 num 61 166 1539

Louis SECONDY (1980), Place et rôle des petits séminaires dans l'enseignement secondaire en France au XIXe siècle [article], *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°177, pp. 243-259. Consulté le 8 juillet 2024.

https://www.persee.fr/doc/rhef 0300-9505 1980 num 66 177 1664#

Annexe 1

Décret impérial n° 3179 sur l'organisation de l'Université, Bulletin des lois, n° 185, 17 mars 1808. (Titre I^{er}.)

(145)

BULLETIN DES LOIS. N.° 185.

(N.° 3179.) DÉCRET IMPÉRIAL portant Organisation de l'Université.

Au palais des Tuileries, le 17 Mars 1808.

NAPOLÉON, parla grâce de Dieu et les constitutions, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, et PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN;

Vu la loi du 10 mai 1806, portant création d'un corps enseignant;

Notre Conseil d'état entendu,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE Ler

Organisation générale de l'Université.

ART. I. et L'enseignement public, dans tout l'Empire; est confié exclusivement à l'Université.

- 2. Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction ne peut être formé hors de l'Université impériale, et sans l'autorisation de son chef.
- 3. Nul ne peut ouvrir d'école, ni enseigner publiquement, sans être membre de l'Université impériale, et gradué par l'une de ses facultés. Néanmoins l'instruction dans les

1. IV. Série.

(146)

séminaires dépend des archevêques et évêques, chacun dans son diocèse. Ils en nomment et révoquent les directeurs et professeurs. Ils sont seulement tenus de se conformer aux réglemens pour les séminaires, par nous approuvés.

4. L'Université impériale sera composée d'autant d'académies qu'il y a de cours d'appel.

5. Les écoles appartenant à chaque académie, seront placées dans l'ordre suivant :

1.º Les facultés, pour les sciences approfondies, et la collation des grades ;

2.° Les lycées, pour les langues anciennes, l'histoire, la rhétorique, la logique, et les élémens des sciences mathématiques et physiques;

3. Les collèges, écoles secondaires communales, pour les élémens des langues anciennes et les premiers principes de l'histoire et des sciences;

4.° Les institutions, écoles tenues par des instituteurs particuliers, où l'enseignement se rapproche de celui des colléges;

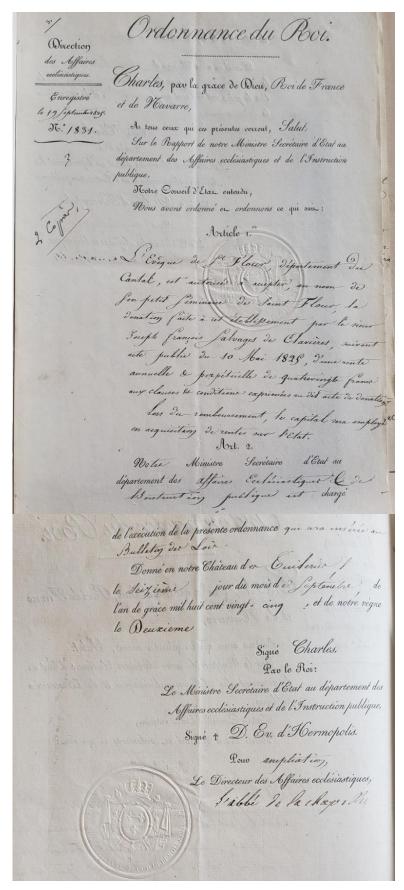
5.° Les pensions, pensionnats, appartenant à des maîtres particuliers, et consacrés à des études moins fortes que celles des institutions;

6.° Les petites écoles, écoles primaires, où l'on apprend à lire, à écrire, et les premières notions du calcul.

Annexe 2 Saint-Flour sections H et I du cadastre de 1817 – cote 3 NUM 1280/16



Annexe 3
Ordonnance royale autorisant un don au « Petit Séminaire »



Annexe 4

Prospectus de M. TRIPPIER adressé aux prêtres du diocèse le 30 août 1825 pour les informer de l'ouverture d'un pensionnat ecclésiastique à Saint-Flour

Page 1

ÉVÉCHÉ DE



S!-FLOUR.

PENSIONNATECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-FLOUR.

Cer Établissement formé par Monseigneur l'Évêque de Saint-Flour, dépendra de l'Université pour l'enseignement, et du Grand-Séminaire pour l'administration et le régime

Les Élèves fréquenteront le Collége depuis la sixième jusqu'à la physique inclusivement.

L'enseignement étant le même qu'au collége comprendra la Religion : fondement de toute bonne éducation . l'étude des langues française, latine et grecque, la Mythologie, l'Histoire, la Geographie, la Sphère, l'Arithmétique et les Mathématiques.

Ceux qui voudront y joindre les arts d'agrément, tels que Musique et Dessin, en supporteront les frais.

Il n'est pas fixé d'âge pour l'admission des élèves. Il suffit qu'ils sachent passablement lire et écrire.

Les visites n'auront lien que depuis midi et demi jusqu'à une heure et demie, et seulement dans le lieu destiné à

Les Parens recevront tous les deux mois une lettre de



Page 2

(2) leurs enfans avec un bulletin qui les informera, 1° de l'état de leur santé; 2° de leur conduite; 3° de leurs progrès dans l'étude.

Le prix de la pension est de trente francs par mois; pour la première table, un quartier payable d'avance.

Il y aura, dès cette année, une seconde table pour laquelle les élèves fourniront des denrées, savoir : vingt-un quartons de seigle, sain, sec et net, pour dix mois; une livre de viande de boucherie pour chaque jour gras; 40 livres de pommes de terre de bonne qualité; 20 livres de haricots, autant de pois, autant de lentilles; deux livres de beurre par mois. Les autres légumes verts et les œufs seront payés à raison de la consommation qui s'en fera.

Chaque élève, à cette table, paiera dix francs par mois, jusques et compris la quatrième, à cause des répétitions; sept francs dans les classes supérieures. Les aspirants à l'état ecclésiastique seront affranchis de la rétribution universi-

Le blé sera fourni par tiers d'avance, ou payé au cours de la première qualité. Les légumes pourront être livrés en une seule fourniture ou payés au cours.

La pension de la seconde table, pour quiconque préfèrera de payer en argent, sera de deux cent cinquante francs, compris l'instruction commune.

L'élève qui se retire de lui-même sans cause légitime, le mois commencé, n'a droit à aucune remise sur la pension du mois.

On paiera de plus, au commencement de chaque année, sept francs pour le Pupitre, le bois de lit, les rideaux, la paillasse, et une malle fermant à clef, que la maison

Les commençans qui ne pourront encore suivre le cours

Page 3

public du collége, pairont trente francs par an en sus du prix de la pension

Les frais de maladie seront à la charge des familles.

On pourra s'arranger avec la maison pour le blanchissage.

Chaque élève devra être fourni d'un matelas large seulement de deux pieds et demi, de deux couvertures et d'un traversin; on pourra s'abonner pour ces objets à raison de douze francs par an

Les lits auront de cinq pieds à cinq pieds huit pouces de long.

Tous les effets doivent être marqués de la lettre initiale

des nom, prénoms et numéro de l'élève.

Après la troisième année de quêtes, c'est-à-dire, au mois d'octobre 1826, on fera une remise à qui de droit, aux dépens de la caisse commune de secours, mais seule-ment aux élèves des arrondissemens de Saint-Flour et de Murat, d'après les règles tracées dans les avis publiés par Monseigneur, à la suite du tableau des quêtes-de-182.

Chaque élève aura un correspondant en ville. Les lettres écrites dans l'intérêt des Pensionnaires seront affranchies.

TROUSSEAU.

Deux paires de draps au moins, six chemises au moins, Jeux pares de draps au moins, six chemises au moins, quatre serviettes au moins, huit mouchoirs de poche, trois bonnets ou serre-têtes, six paires de bas, deux cravates de couleur, deux paires de souliers au moins, peignoir, deux peignes, deux brosses, couvert, gobelet, vase de nuit qui ne pourra être que de faïence; le reste du vestiaire à volonté: on désirerait cependant l'habit long.

ENCOURAGEMENS.

Il y aura dans le Pensionnat un premier et un second prix de sagesse, auxquels toutes les classes pourront préPage 4

tendre. Ils seront donnés à la distribution générale du Collége et récompensés d'une remise, le premier, de 50 francs, le second de 25 francs, sur la pension.

Il sera fait une gratification de 40 francs pour le premier prix d'excellence dans chaque classe; de 20 francs pour le second; de 20 francs pour chacun des autres premiers prix; de 10 francs pour chacun des seconds. Quatre Accessit compteront pour un premier prix, et deux pour un second.

En outre, les deux premiers de chaque classe seront à une table privilégiée au réfectoire.

Le Pensionnat s'ouvrira au 18 Octobre prochain.

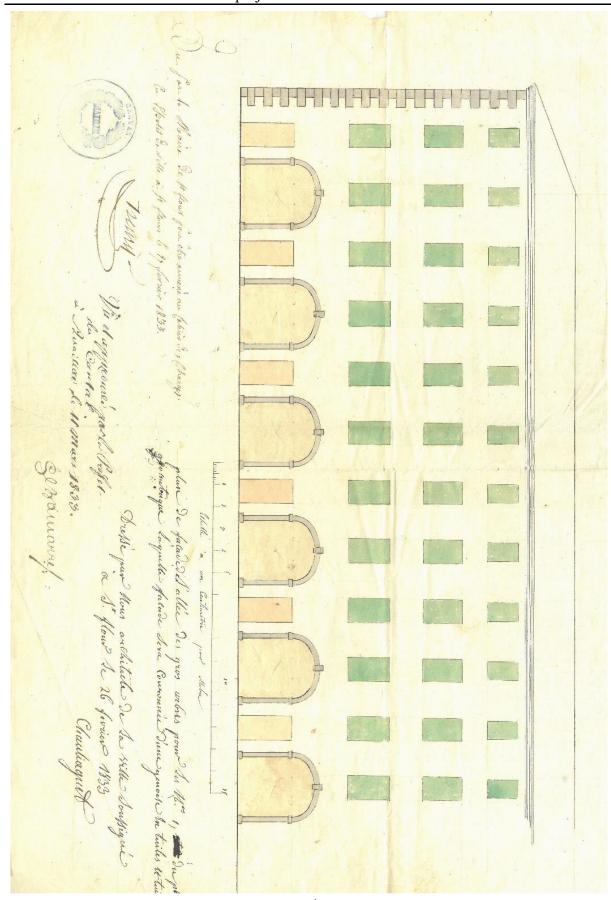
MM. les Curés sont invités à donner connaissance du présent Prospectus à leurs paroissiens.

Saint-Flour, le 3o août 1825.

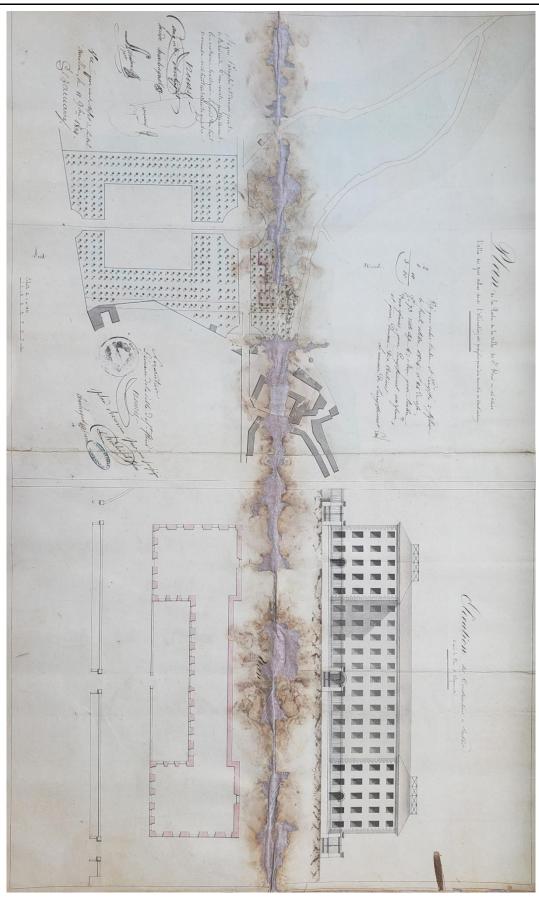
TRIPPIER, Sup. du grand et du petit Séminaire.



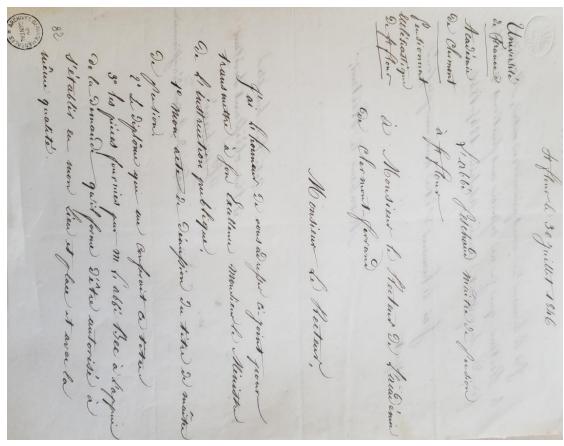
Annexe 5
Premier projet de l'usine de couvertures

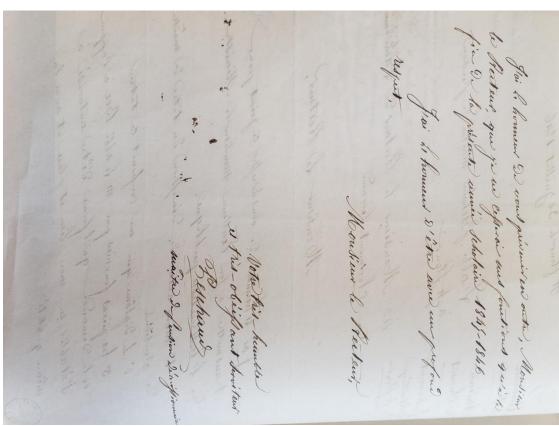


Annexe 6
Plan annexé à l'acte de vente du terrain allée des Gros Arbres en 1834 – Cote 3 E 264/653

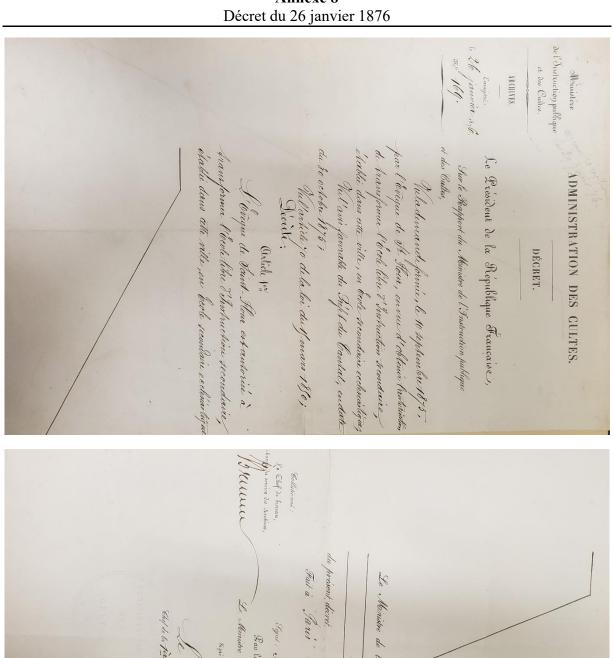


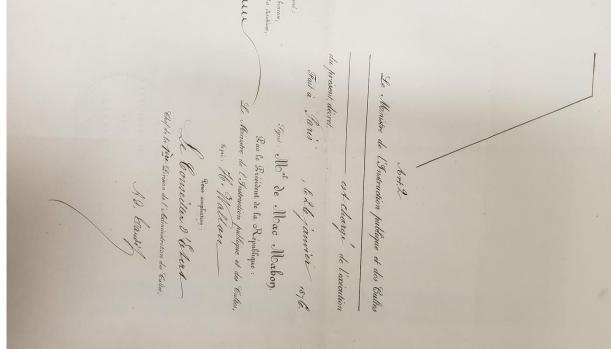
Annexe 7Courrier du 30 juillet 1846 de François PESCHAUD





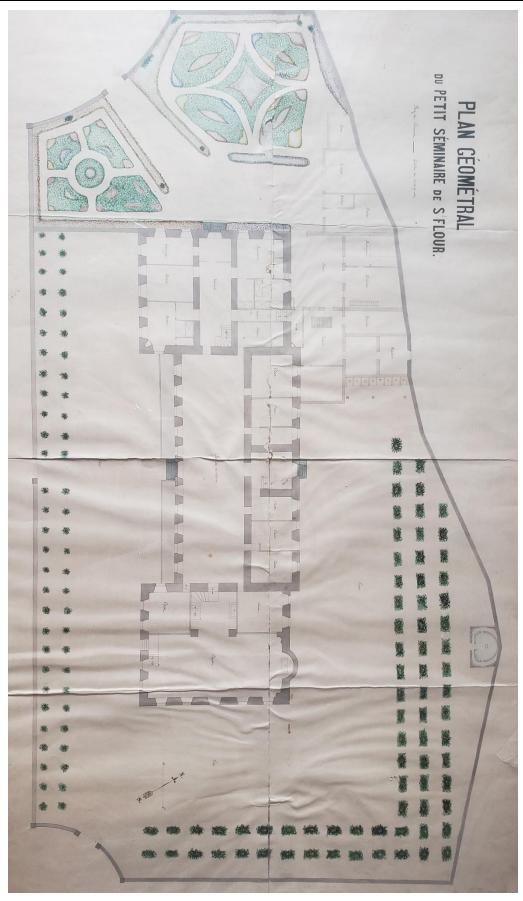
Annexe 8







Annexe 9 Plan antérieur à 1886



Annexe 10
Notice sur l'établissement « Institution de la Présentation » de novembre 1908

de Clermont 30 heurs Ministère de l'Instruction publique de Clermont Secondaire du Cantal grand Stablissement labre d'instruction secondaire Motice.		
Denomination de l'établissement. Commune où il se trouve. Monn et prénont du cheq. Est il laïdne ou ecclésiastique? ('swigner, 1' il y a lieu. l'awre religieup august il appartient) Cheel sont ses grades?. Jorte de l'accomplis - 1880. Jenent des prescriptions postérieurement ou 1º flue légales. Ve ches rélide - t il constamment dans l'établissement?	Inthitution de la Grésentation Si Filour Orcher, Jacques Jean Reclébiortique blachelier - 21 - Jeioneel. 18 décembre 1906 Oni d'anionté réelle semble apparhenir à l'anionté réelle semble appartenir à l'anionté réelle appartenir à l'anionté réelle appartenir à l'anionté réelle appartenir à l'anionté	
Mombre de collaborateur le colétiastiques	16 18 Wéant	
Cet étrangert out ils une autoritation légale?	0111 87 6 209 122	
Combien, sur ce nombre total, suivent les cluttes du lyeie au du callège communal? Rétulution présume pensionnaires serie-pensionnaires pensionnaires protections protections	Heart 1480 300 100, tand le dies on la citialment exacts, la citialment exacts, la citialment exacts, la citialment en aces clare enfantine qui ne payent que lost preniable. On fait as consistent relained es formells.	

st le caractère. La finincipel La funcillance del mount C'est l'esucation relifieure, confessionalle Education Om offer to elle toute garantie? Let réfulière l'oner ce . t. elle ... ause ablez 8' afficacité pour préserver fost il irréprochable au joint de rue de la manale, de la constitution et des lois?

Est il même indirectement, intíjué har l'orfait de parti!

Le rapproche t il du plan d'étudel des legées!

En quoi l'en écarte et il ? Imposible de le Lavoir Enseidmement M'y a aven fait à relever e'est le plan d'étus de l'encufrement élabrique houriture mediocre (fotage, Insications appréciables sur la qualité et la quantité des aliments de régime n'est sullement jusque par les règles de l'hygiene Sont-ill dilfosés conformement any règles de l'hygiène! Etat Sortous wastes et bien aeress. Vastes et en bon état batiments Classes Salles & stude Secure (1 à l'est, l'an mois , l'an nour) bien récéd propriété appartement à de l'able Infirmarie. Cours de récreation Sont ils la propriété d'un farticulier de la commune de l'énèché d'inépartement de l'élat, d'une ablociation reléfieure ou painte Cornet; en realité : l'enéque L'établit sement reçait -il une subvention de la commune! Non Observations farticulières. treant Gersonnel M. archer Jacque Jern (bach is -) directern Chartong, Jeon (licencie . ol.) profo. do phil. You note a jainte d'Inf. 8' seavenie,

Institution secondaire libre de la Présentation, Saint Flour (cantal)

Aonnée 1907-1908
1: Nombre d'élèges présents au 5 nogembre 1907 :
Internes 97
Demi-pensionnaires. 7
Externes 23
Estal 127
28 Résultats aux examens du baccalauréat, (sessons réunies de juillet et d'octobre):
Philosophie: 13 élères présentés; 11 admissibles; 10 reçus définitionment
Phitorique: 21 . " 15 " 13 " section A - 4
section B9
3: Répartition des élèves dans les classes, au 5 nommbre 1907 :
Philosophie: 11 Seconde A: 3 Quatrieme: 10 Septieme: 12
Fremière A: 12 Seconde B: 8 Cinquième : 15 Huitième : 11
Première B: 11 Trainime: 11 Sixième : 15 Neuvième: 8
Amée 1908-1909
19 Nombre d'élères présents au 5 novembre 1908 :
Internes 87
Demi-pensionnaires: 6
Externes 29
Estal : 122
2: Répartition bans les classes au 5 novembre 1908 :
Philosophia: 9 Seconde B: 12 Quatrième: 16 Septième: 10
Première 1: 4 Leconde C: 1 Cinquième: 12 Huitième: 11
Première B: 7 Froisime: 8 Sixième: 23 Mensième: 9



200

Eiste du Fe	Personnel
MME Surcher, Jacques-Jean, directeur,	né à Églisolles (Ruyde Dom), le 18 novembre 1863, bachelier às sciences, Paris, juillet 1891.
Chastang, Jean, prof. de philosophie, Eagnés, Sylvain, prof. d'aughis d'Vidaline, c'onome,	ní a Vedrines. St. Eoup (cantal), le 29 mai 1865, licenció is. Estres (philosophia), Clermont, 25 millet 1836. , né à Siran (cantal) , le 3 août 1865,
Ragnes, Sylvain, prof. d'aughis et deline, économe, Blancou, Géraud, prof. de pluglique, d'éluine et d'hist. rad	
Chadefaux, François, prof. de première, Rouchy, Georges, prof. de allemani et d'histoire,	he à Erizac (cantal), le 5 décembre 1878, licencié à lettres (pures), Paris juillet 1905. né à Mauriac (cantal), le 7 novembre 1876,
Cussac, Étienne, prof. de mathémentiques,	licencie' es lettres (histoire), Paris, novembre 1901. né à Paris , le 21 juillet 1879, bachelier is lettres, Clermont, juillet 1898.
Journiac, Martin, prof. de seconde, Gehalier, antoine, prof. de troisième, professe dels	né à Ouzers (Cantal), le 5 juin 1864, bachelier es lettres, Clermont, 1883. né à la Chapelle Laurent (Cantal), le 10 décembre 1867,
de l'agaissière, julis, prof. d'allemand et d'anglais,	bachelier es-lettres (1 in partie), clermont, août 1176. né à Condat (Cantal), le 19 novembre 1779, licencié es-lettres (langues), Paris, juillet 1908.
Y Chastang, François, prof. de quatrième, Magne, Guguste, prof. de cinquième,	né à Védrines. St. Loup (Cantal), le 17 novembre 1879, bachelier es-lettres, clemont, novembre 1897 né à Bornac (Cantal), le 13 mai 1881,
p Fric, léon, prop de sixime,	bachelier es lettres, Montpellier 1900. ní à Paris 18 le 12 février 1882, bachelier es lettres (1 impartie), Six , actobre 1908.
Belselier, Pierre, prof. de septierre, Besse, Oviserre, surveillant de 1 indivision,	ne'à Saint Marc (Cantal), le 5 avril 1894, ne'à Sarrus (Cantal), le 13 mai 1882,

MI PM-allet, Jean Marie, surveillant de 2 im division, ne à Celles (Carital, le 18 Hars 1884, Cachelier es lettres (1 in parts), Coulous, juillet 1901. P Nelle Cussac, Marie, prof. de huiteine et neurième, nie à anglards (Cantal) le 34 février 1866, brevet élémentaire, Mende .. 10 juillet 1883. P Renaudie, anté, prof. de musique, ne' à Eimoges (Haute Vienne), le 25 juillet 1871. . d'é Flore le 5 Novembre 1908, le directeur, are hel

TRIPPIER Jean François CM – Supérieur d'octobre 1825 à juillet 1827.

Fils de Jean TRIPPIER, fermier, et Marie Madelaine LECLERCQ.

Né le 12 septembre 1765 à Ailly-Le-Haut-Clocher (80).

(AD 80 – État civil de Ailly-Le-Haut-Clocher; cote 5 Mi_D1018; vue 45)

Décédé le 16 mars 1848 à Saint-Riquier (80).

(AD 80 – État civil de Saint-Riquier; cote 5MI_D1213; vue 242; acte n°7)

PERBOYRE Jean Gabriel CM – Supérieur d'octobre 1827 à juillet 1832.

Fils de Pierre PERBOYRE, propriétaire, et Marie RIGAL.

Né le 15 nivôse de l'an X (5 janvier 1802) à Montgesty (46).

(AD 46 – État civil de Montgesty; cote EDT 205 E 11; vue 24.

Décédé le 11 septembre 1840 à Wuhan (Chine).

MARTIN Nicolas CM – Supérieur d'octobre 1832 à juillet 1836.

Fils de Guillaume MARTIN, teinturier, et Catherine HENRY.

Né le 30 Nivôse An XI (20 janvier 1803) à Sedan (08).

(AD 08 – État civil de Sedan ; cote 2E409 3 ; vue 274)

Décédé le 10 décembre 1867 à Paris 6^{ème}.

(Archives Paris - cote V4E 729; vue 25; acte 2642)

PESCHAUD François CM – Supérieur d'octobre 1836 à juillet 1846.

Fils de Durand PESCHAUD, cultivateur, et Marianne RIGAL.

Né le 7 avril 1806 à La Chapelle d'Alagnon (15).

(AD 15 – État civil de La Chapelle d'Alagnon ; cote 5 Mi 93/6 ; vue 55)

Décédé le 1^{er} mars 1866 à Aurillac (15).

(AD 15 – État civil d'Aurillac ; cote 5 Mi 49/3 ; vue 132 ; acte 57)

BEC Vital – Supérieur d'octobre 1846 à décembre 1854.

Fils de Michel BEC, cultivateur, et Catherine JOURDES.

Né le 26 février 1814 à Saint-Georges (15).

(AD 15 – État civil de Saint-Georges ; 5 Mi 354/1 ; vue 12 ; acte 7)

Décédé le 6 mars 1895 à Saint-Flour (15).

(AD 15 – État civil de Saint-Flour; 5 Mi 353/3; vue 94; acte 53)

LAMOUROUX de POMPIGNAC Pierre Antoine Marie – Sup. de janvier à juillet 1855.

(Il sera évêque de Saint-Flour à partir du 28 octobre 1857.)

Fils de Pierre LAMOUROUX, président du tribunal civil, et Marie CHAZELEDES.

Né le 13 Messidor An X (2 juillet 1802) à Saint-Flour (15).

(AD 15 – État civil de Saint-Flour ; 5 Mi 342/5 ; vue 68 ; acte 147)

Décédé le 23 mai 1877 à Mauriac (15).

(AD 15 – État civil de Mauriac ; 5 Mi 218/3 ; vue 284 ; acte 31)

BUCHMUILLER Jean Baptiste Adolphe – Supérieur d'octobre 1855 à juillet 1862.

Fils de François Vital BUCHMUILLER (ou BUCHMILLER), docteur en médecine, et Antoinette MARSAL.

Né le 28 août 1815 à Massiac (15).

(AD 15 – État civil de Massiac ; 5 Mi 209/2 ; vue 246)

Décédé le 5 août 1872 à Aurillac (15).

(AD 15 – État civil d'Aurillac ; 5 Mi 49/5 ; vue 55 ; acte 200)

NÉGRIÉ Joseph CM – Supérieur d'octobre 1862 à juillet 1866.

Fils de Pierre NÉGRIÉ, cordonnier, et Antoinette ALBEREDE.

Né le 24 avril 1825 à Carcassonne (11).

(AD 11 – État civil de Carcassonne ; cote 100NUM/5E69/161 ; vue 105 ; acte 203)

Décédé le 5 septembre 1899 à Mazamet (81).

(AD 81 – État civil de Mazamet ; cote 4E163/72 ; vue 50 ; acte 197)

BERGER Jean Pierre CM – Supérieur d'octobre 1866 à juillet 1867.

Fils de Pierre BERGER, vigneron, et Magdeleine GUERIN.

Né le 8 novembre 1817 à Censy (89).

(AD 89 – État civil de Censy ; cote 5 Mi 194/4 ; vue 43)

Décédé le 28 février 1892 à Paris 6^{ème}.

(Archives de Paris; cote V4E 5965; vue 8; acte 529)

LAURENT Jean Baptiste CM – Supérieur d'octobre 1867 à juillet 1871.

Fils de Antoine LAURENT, propriétaire cultivateur, et Louise ROLLAND.

Né le 13 mai 1811 à Drugeac (15).

(AD 15 – État civil de Drugeac ; cote 5 Mi 128/4 ; vue 303)

Décédé le 9 janvier 1881 à Paris 6^{ème}.

(Archives de Paris ; cote V4E 3238 ; vue 14 ; acte 58)

DEMIAUTTE Flavien Joseph CM – Supérieur d'octobre 1871 à juillet 1875.

Fils de Charles Désiré Joseph DEMIAUTTE, faïencier, et Flavie Augustine HECQUET.

Né le 4 novembre 1835 à Bapaume (62).

(AD 62 – État civil de Bapaume ; cote 5 MIR 080/6 ; vue 484 ; acte 79)

Décédé le 9 décembre 1904 à Vitré (35).

(AD 35 – État civil de Vitré ; cote 10 NUM 35360 145 ; vue 57 ; acte 221)

DUBOIS Louis Désiré CM – Supérieur d'octobre 1875 à juillet 1880.

Fils de Louis DUBOIS, domestique, et Désirée VILLETTE.

Né le 7 septembre 1832 à L'Aigle (61).

(AD 61 – État civil de L'Aigle ; cote 3NUMECEC214/3E2 214 26 ; vue 81 ; acte 93)

Décédé le 8 novembre 1889 à Paris 6^{ème}.

(Archives de Paris ; cote V4E 5956 ; vue 28 ; acte 1985)

THOMAS Jacques Hector CM – Supérieur d'octobre 1880 à juillet 1882.

Fils de Joseph THOMAS, militaire, et Marie LAVIELLE.

Né le 11 septembre 1833 à Dax (40).

(AD 40 – État civil de Dax; cote 4 E 88/27; vue 57; acte 204)

Décédé le 14 décembre 1910 à Dax (40).

(AD 40 – État civil de Dax ; cote 4 E 88/207 ; vue 178 ; acte 229)

COUDERC Charles Antoine CM – Supérieur d'octobre 1882 à juillet 1883.

Fils de Antoine COUDERC, maréchal-ferrand, et Victoire FAGES.

Né le 21 mars 1847 à Marvejols (48).

(AD 48 – État civil de Marvejols ; cote 4 E 092/17 ; vue 24 ; acte 85)

Décédé le 13 août 1895 à Marvejols (48).

(AD 48 – État civil de Marvejols ; cote 4 E 092/39 ; vue 51 ; acte 154)

POUGET Guillaume CM – Supérieur d'octobre 1883 à juillet 1886.

Fils de Jean POUGET, cultivateur, et Catherine BESSE.

Né le 14 octobre 1847 à Maurines (15).

(AD 15 – État civil de Maurines ; cote 5 Mi 219/3 ; vue 250 ; acte 9)

Décédé le 24 février 1933 à Paris 6^{ème}.

(Archives de Paris ; cote 6D 234 ; vue 12 ; acte 413)

DELORT Jean – Supérieur d'octobre 1886 à décembre 1892.

Fils de Pierre DELORT, cordonnier, et Marguerite RAMOND.

Né le 29 août 1833 à Polminhac (15).

(AD 15 – État civil de Polminhac ; cote 5 Mi 282/6 ; vue 45)

Décédé le 26 septembre 1909 à Vic-sur-Cère (15).

(AD 15 – État civil de Vic-sur-Cère ; cote 5 Mi 757/4-b ; vue 33 ; acte 30)

CHABAUD Jean – Supérieur de janvier 1893 à juillet 1893.

Fils de Antoine CHABAUD, jardinier, et Antoinette CONSTANT.

Né le 5 février 1840 à Mauriac (15).

(AD 15 – État civil de Mauriac ; cote 5 Mi 215/3 ; vue 201 ; acte 18)

Décédé le 23 janvier 1898 à Saint-Flour (15).

(AD 15 – État civil de Saint-Flour; cote 5 Mi 353/3; vue 201; acte 7)

PROLHAC Joseph – Supérieur d'octobre 1893 à juillet 1906.

Fils de François PROLHAC, cultivateur, et Elisabeth ROLLAND.

Né le 2 juin 1848 à Clavières (15).

(AD 15 – État civil de Clavières ; cote 5 Mi 108/4 ; vue 362)

Décédé le 8 mars 1919 à Aurillac (15).

(AD 15 – État civil d'Aurillac ; cote 5 Mi 681/1 ; vue 234 ; acte 111)

ARCHER Jacques Jean Marie – Supérieur de janvier 1907 à juillet 1909.

Fils de Antoine ARCHER, cultivateur, et Jeanne Marie BREUIL.

Né le 18 novembre 1863 à Églisolles (63).

(AD 63 – État civil d'Églisolles ; cote 6 E 147 11 ; vue 7 ; acte 22)

Décédé le 8 septembre 1948 à Clermont-Ferrand (63).

(AD 63 – TSA bureau de Clermont-Ferrand ; cote 2319 W 498 1936-1949 ; vue 5 ; numéro 42)

CORNET Jean Marie – Supérieur d'oct. à décembre 1906 puis d'oct. 1909 à juillet 1937.

Fils de Jean CORNET, marchand, et Françoise MOURAIRE.

Né le 6 avril 1860 à Molompize (15).

(AD 15 – État civil de Molompize ; cote 5 Mi 232/5 ; vue 129 ; acte 7)

Décédé le 12 décembre 1943 à Molompize (15).

(AD 15 – État civil de Molompize ; cote 5 Mi 717/3 ; vue 198 ; acte 12)